ONZIEME ANNEE — N° 490 — On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE LA PROVIDENCE, A PARIS (10e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 14 JUILLET 1917

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE . . . . . 25 centimes
ETRANGER . . . . 30 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 25 centimes
ETRANGER. . . . . 30 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Revue de l'action des Françaises après trois ans de guerre

LA FÊTE DE LA FRANCE

C'est la première fois depuis bien des années qu'il est donné à *La Française* de paraître la semaine de la Fête Nationale, puisqu'à cette date notre journal est, d'ordinaire, en vacances forcées. Nous remercions les groupements dont le concours nous permet cette fois de prendre part à la fête de la France.

Ce ne peut être, en ces jours tragiques, que la fête austère du courage et du sacrifice. Et nous croyons ne pouvoir mieux la célébrer qu'en évoquant ici l'effort des femmes depuis trois ans, pour porter leurs douleurs, pour offrir leur secours à la patrie et à ceux qui la défendent contre l'ennemi. Nous évoquons cet effort, non point afin de provoquer en son honneur des admirations, des éloges s'ajoutant à ceux qui lui ont été de toutes parts prodigués. Les femmes qui ont «servi» à leur manière; les mères, les veuves, les fiancées torturées qui ont « tenu », qui tiennent dans l'angoisse ou le désespoir, ne croient pas avoir fait plus que leur devoir, même lorsqu'elles ont mérité le titre d'héroïnes.

Si nous évoquons aujourd'hui la grande cohorte des femmes à la peine, c'est pour offrir en hommage et en communion leur vaillance aux Armées qui leur donnent l'exemple suprême de la bravoure ; c'est pour prendre, à nouveau au nom des Françaises, l'engagement solennel qu'elles ne failliront point à la tâche de soutenir les Français jusqu'à la Victoire.

Quelques-unes, peut-être, lasses de voir souffrir et mourir écoutent les voix menteuses qui leur promettent l'heureuse fin du drame au prix de honteux renoncements. Mais l'immense majorité sait ce que vaut l'appel à « la paix tout de suite », d'où il vient et ce qu'il cache.

J'ai lu je ne sais dans quel roman cette scène pathétique : un homme malade, épuisé, écrit dans la nuit un travail qui doit sauver sa famille de la faim; sa femme incapable de l'aider, est à genoux près de lui; et chaque fois que la plume tombe des mains de l'homme à bout de forces l'épouse murmure : « Va! je t'aime! » Il va, chaque fois relevé par le cœur que sa souffrance crucifie.

Au soldat français, l'âme déchirée des Françaises, dit depuis trois ans : « Va ! je t'aime ! » Et pour qu'il souffre le moins possible et qu'il ne meure pas en vain, elles travaillent à adoucir son sort, à panser ses blessures, à entretenir à perfectionner la vie du pays pour lequel il se donne. L'aidant ainsi, elles ne font qu'accomplir sa volonté à lui, l'admirable volonté de salut universel dont il donne d'incessantes et sublimes preuves.

On l'a tant dit que nous n'oserions le répéter si personne ne cherchait à le mettre en doute : les soldats de l'Entente se font tuer pour tuer à jamais la guerre; parce que continuer la guerre jusqu'à ce que l'Allemagne se rende est le seul moyen de la convaincre qu'elle ne sera jamais, mieux que cette fois, la plus forte, le seul moyen de l'obliger à accepter des conditions de paix qui lui ôteront pour toujours la possibilité de recommencer.

Si quelqu'un de ceux que, innocemment ou non, servent les intérêts allemands en essayant de décourager la résistance française, calomnie nos soldats, prétend qu'ils ont usé tout leur courage, il est trop facile de répondre. Ecoutez les permissionnaires, disent-ils. J'en ai entendu beaucoup qui ne se faisaient certes point faute de protester contre leur sort, et on les comprend trop. Mais, en tous, nous avons trouvé la même conclusion de leurs plaintes. Je ne saurais la formuler mieux que le dernier avec qui je causais, caractère frondeur et peu endurant par excellence. Comme il venait d'énumérer une série de griefs je risquai :

— Ne craignez-vous pas, si vous parlez ainsi à vos camarades, de leur ôter toute volonté de tenir.

Il ouvrit de grands yeux, et scandalisé :

— Oh ! fit-il, on grogne, mais on tient et ontiendra.

Un des nôtres, l'héroïque Anatole Georgin, nous a longtemps fait jugeur, par ses lettres charmantes et nobles, de l'état d'esprit plus ou moins conscient qui peut inspirer de si fières résolutions. A travers un article exquis de sentiment et d'expression que vient de lui consacrer M. Paul Birault dans *La Vie*, nous retrouvons des lignes extraites d'une lettre à son frère, soldat comme lui et blessé, des lignes qui disent le secret de la force des combattants :

« Sans doute il s'agit de la vie. Mais les pères de famille qui sont morts, et tous, quels qu'ils soient, ne tiennent-ils pas à la vie ?... Crois-tu que j'abandonne sans regret l'espoir de vivre et mes rêves et les promesses de l'avenir ?... Est-ce nous qui lésinerons sur l'effort commun ? Gaudions notre peine pour voir un peu plus haut. Il s'agit de sauver si nous voulons mettre le prix à la Victoire. »

Les femmes aussi acceptent de mettre le prix à la victoire ; rien, si ce n'est cette résignation des jeunes à la mort, n'est émouvant comme d'entendre des mères dont le fils est au danger condamner, comme criminels, les apôtres de la paix immédiate. Et toutes ou presque toutes s'appliquent à la tâche que leur laisse, que leur dicte le sacrifice des héros.

C'est encore à Anatole Georgin que nous en emprunterons le programme. Peu de temps avant de tomber devant Verdun, il écrivait dans *La Vie*, M. Birault le rappelle :

« N'oubliez pas que la pensée du soldat est lourde de soucis; n'oubliez pas qu'il songe aux siens, au foyer lointain autant qu'à l'ennemi toujours présent, et qu'il se demande enfin si le pays a tout fait pour que les familles ne souffrent pas, pour que les morts soient honorés et pour que la France vive — et diguement — tandis qu'il s'applique lui-même à gagner la victoire.

« S'il meurt, il veut s'en aller avec le spectacle d'une France forte, unie, organisée pour le travail de la paix, comme pour la victoire. Ce qui lui déchirerait le cœur, ce serait de mourir pour le plus beau pays du monde, exploité par des spéculateurs sans scrupules, rongé par l'alcoolisme, menacé de la dépopulation, écroulé dans le vice derrière les ruines fumantes... »

Nous avons publié ici en octobre dernier, une vue sur la conception que les féministes avaient de leurs devoirs et l'on peut se rappeler que, par tous ses détails, cette conception répondait aux vœux de notre ami, aux vœux de nos défenseurs. Aujourd'hui faute de pouvoir récapituler tous les travaux accomplis par des femmes, nous donnons quelques notes détachées sur ces travaux. Puisse la France l'an prochain à pareil jour n'avoir plus besoin, que hommes et femmes, promettent comme nous le faisons maintenant de continuer leur œuvre de guerre. Puissions-nous n'avoir plus devant nous que l'œuvre de souvenir et de réparation.

JANE MISME.

Encore une Conquête

L'Institut Agronomique s'ouvre aux femmes

Après les écoles supérieures de commerce, l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, l'Ecole de Physique et de Chimie de Paris, l'Ecole d'Horlogerie de Paris, voici encore une grande école professionnelle qui accueille les femmes.

Le Ministre de l'Agriculture vient de décider qu'à partir de la rentrée scolaire de 1918, les femmes seraient admises en qualité d'élèves régulières à l'Institut national agronomique, dans les mêmes conditions que les hommes, c'est-à-dire par la voie du concours d'admission.

En conséquence, les candidatures féminines qui rempliront les conditions réglementaires seront acceptées à partir du concours d'admission de 1918.

Une Greffière de Justice de Paix

Depuis le premier janvier 1916, Mme Gérard, femme du greffier de la Justice de paix à Haroué (Meurthe-et-Moselle), a été chargée d'assurer le service du Greffe, en l'absence de son mari mobilisé. Elle a accepté cette tâche presque inconnue pour elle, se disant qu'avec un peu de bonne volonté on arrive à s'adapter à tout. Elle a travaillé avec zèle et s'est mise en peu de temps au courant des affaires de la justice. Pendant plus d'un an, elle a consacré une partie de ses journées aux malades de l'hôpital d'Haroué — ce qui lui a valu une médaille d'honneur des épidémies — et l'autre partie au service du greffe.

Mais les écritures, les transports de justice hors de la ville, devenant de plus en plus nombreux, sur les conseils du médecin-chef de l'hôpital, qui avait pu cependant apprécier sa précieuse collaboration, Mme Gérard a délaissé ses fonctions d'infirmière et depuis dix-huit mois, elle est greffière de la Justice de paix d'Haroué.

(Communiqué par Mme Léa Bérard, 1, rue de la Monnaie, Montpellier.)

LES PROGRES DE L'ACTION DES FRANÇAISES

On ne peut s'attendre à trouver ici un tableau précis et complet, même sommaire de l'activité féminine depuis la guerre. Les statistiques qui permettraient d'établir un tel résumé n'existent pas. Mais est-il besoin de statistiques pour se rendre compte que, dans tous les domaines de l'action nationale, la part des femmes est allée sans cesse croissant et que partout leur zèle de la première heure ne s'est ralenti.

Regardons seulement le progrès réalisé en ces derniers douze mois.

Dans les services de l'armée, le gouvernement les a appelées en grande masse pour remplacer dans les bureaux, les cuisines, les services ménagers divers, les auxiliaires envoyés à des postes mieux appropriés à leurs capacités ou renvoyés à leurs occupations, d'autre part comme infirmières en titre dans les hôpitaux militaires où très peu encore étaient acceptées.

Dans les usines de la défense patriotique non seulement on les a de plus en plus enrôlée, mais un certain nombre d'entre elles y ont été initiées à des travaux de choix et, du rang de manœuvres, se sont élevées à celui de spécialistes appréciées.

L'intensité de ce double recrutement fut telle que des organismes féminins nouveaux (Office Central de l'Activité féminine, Enrôlement volontaire des Françaises) surgirent pour le faciliter et aussi pour en améliorer les conditions au profit des travailleuses, de même que pour améliorer les conditions matérielles dans lesquelles elles travaillent.

Voici que tout récemment l'administration militaire fait appel à des chauffeuses d'automobiles pour certains services de l'arrière. Aux champs, après les paysannes remplaçant leur hommes, on a vu les jeunes filles, les petites filles, lycéennes et écolières des villes apporter un concours dont les fruits commencent à se récolter. Une jeune fille, qui la première exerce des fonctions d'ingénieur, Mlle Guiot, licenciée es sciences et ingénieur des Aciéries de la Marine a fondé l'œuvre des « Volontaires Agricoles », qui enrôle des femmes de tout âge pour les envoyer part oute la France faner, moissonner et vendanger (adhésions reçues au siège d'Académie, 26, rue Lauriston ou chez Mlle Guict, 1, rue Desmours).

Dans le commerce, dans les administrations, dans les transports leur rôle n'a cessé de grandir; cette dernière année on a vu à Paris les conductrices de tramways s'adjoindre aux receveuses, des factrices remplacer les nouveaux contingents des facteurs mobilisés. Aux porteuses de gare se sont ajoutées les chauffeuses de train. Les livreuses de grands magasins ont succédé aux livreurs.

Et partout, celles qui étaient à l'œuvre dès le premier jour y sont restées, infirmières bénévoles dans les ambulances, remplaçantes de toute sorte, exerçant de fait les fonctions les plus imprévues, maires, notaires, percepteurs, greffiers de justice de paix ou d'autres tribunaux, etc. On a vu même, chose inouie, des femmes prendre assez concience de leurs capacités, de leurs droits, de leur responsabilités pour réclamer leur place dans l'administration d'affaires ou d'institutions dans lesquelles les intérêts féminins et masculins sont confondus. C'est ainsi qu'à la Chambre des propriétaires de Paris qui compte ses membres par milliers, une femme pour la première fois devant les 3.000 membres présents a osé poser et soutenir sa candidature au Conseil d'administration de cette importante intitution. On trouvera plus loin quelques extraits significatifs de cette séance mémorable. Mme de Clion n'a point reçu cette fois, le prix de son courage mais si elle persévère elle finira par l'obtenir. De grandes organisations qui se sont fondées et entre autres l'*Union du Ravitaillement civil* ont tenu, à honneur, elles, de compter aussitôt des femmes parmi leurs dirigeants.

De nouveaux postes ont été d'autre part offerts à des femmes dans divers organismes officiels, tels que les Conseils d'administration de Lycée et les Commissions de Bibliothèque. Cette année est certainement la première où des femmes aient été accueillies dans au moins trois commissions consultatives extra-parlementaires ou ministérielles : Commission pour la réorganisation de l'Education physique dans l'enseignement public; Commission pour la réforme de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; commission pour le contrôle des représentations cinématographiques. La loi même a donné aux femmes l'occasion de remplir de nouveaux devoirs en les admettant sans exclusion à l'exercice de fonctions de tutrices; et on sait que certaines ont immédiatement usé de cette permission pour se dévouer à des orphelins.

Les innombrables œuvres d'assistance aux blessés, aux prisonniers, à leurs femmes, à leurs enfants, aux réfugiés, aux vieillards, ont multiplié leurs efforts. Enfin la lutte féminine contre les grands fléaux, alcoolisme, tuberculose, immoralité s'est inlassablement poursuivie ; et de nouvelles tentatives heureuses souvent se sont fait jour en faveur de la reconstruction nationale, particulièrement pour la meilleure utilisation des femmes.

On le voit, si les années de guerre doivent se compter plus que toutes les autres par les services rendus au pays les Françaises n'ont pas perdu leur année.

L'Action des Féministes Françaises

Afin de rendre nos lecteurs juges de la part que les féministes prennent à l'œuvre de guerre, nous réunissons ici quelques renseignements sur l'action, soit de personnalités, soit de groupements qui presque tous sont affiliés au Conseil national des Femmes Françaises :

Nous regrettons que quelques Sociétés dont l'effort fut éminemment fructueux ne nous aient point adressé en temps voulu leurs notices. Aussi prions-nous nos lecteurs de considérer cette revue comme « énonciatrice et non limitative » ainsi qu'on dit en jurisprudence.

Conseil National des Femmes Françaises

Il est difficile de résumer brièvement l'action nationale et internationale multiple du Conseil par son Comité exécutif de ses sections de Paris et ses branches de province et ses filiales. Les lecteurs de la « Française » en sont tenus régulièrement au courant à chacune de ses assemblées trimestrielles.

Rappelons parmi les résultats obtenus par tant de travail, que sa section d'assistance, faisant campagne pour la fondation de vestiaires d'arrondissement en a fait créer neuf à Paris ; que les études de la section du travail ont une part importante d'influence dans toutes les mesures prises pour améliorer l'existence des ouvrières d'usine et en particulier dans l'institution des surintendantes ; que sa section d'hygiène a provoqué la création de chambres d'allaitement dans les usines et participé à cette création ; qu'elle a fondé et entretient plusieurs foyers du soldat ; qu'elle a fondé un cours de puériculture pour former des directrices et gardeuses de crèches ; que la section de législation outre sa propagande sur diverses réformes législatives a fondé un cours de droit civil ; que sa section d'unité de la Morale a fait une vaste propagande morale au front, est intervenue pour la défense des travailleurs contre des chefs immoraux, propagande pour le prophylaxie et le soin des maladies vénériennes et l'introduction des femmes dans la police des mœurs.

Les branches de la province et en particulier celles de Rouen et de Tours ont leurs foyers du soldat, leurs œuvres de réfugiés, leurs colonies scolaires.

Les filiales du Conseil : l'important « Office de renseignements aux familles dispersées ; l'Office central de l'Activité féminine créé cette année ; l'Entr'Aide féminine à Marseille, ont déployé une activité considérable et rendu d'immenses services.

Présidente, **Mme JULES SIEGFRIED.**
Secrétaire Générale,
Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX.

Branche de Marseille

Déléguée : Mme Schlœsing

NOTRE ACTIVITÉ EN 1916
(Rapport présenté par Mlle Angles-Peyrega)

L'année 1916 a vu s'augmenter le nombre des adhésions individuelles et collectives au Conseil National des Femmes françaises dont on reconnaît de plus en plus ici l'importance.

Mais, groupées plus nombreuses autour d'un même centre, autour des mêmes principes directeurs, nous n'avons pas pensé que ce fût une raison pour organiser une œuvre nouvelle auprès de celles qui occupaient déjà l'activité de chacune de nous et de chacune de nos Sociétés. Nous avons donc continué à collaborer activement aux entreprises déjà existantes, leur donnant le plus de vie possible et faisant converger tous les efforts vers cette pensée unique : prendre en tant que Femmes françaises, la part la plus large possible dans la besogne d'aujourd'hui, dans la préparation de demain.

Amies de la Jeune Fille (Présidente, Mme Schlœsing) ;

Association des Anciennes Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes filles (Présidente, Mlle Angles-Peyrega) ;

Association de Jeunes filles sténo-dactylographes (Mlle Aleddoukh) ;

Société des Dames fondatrices des Cercles du Soldat (Mme Schlœsing),

ont continué leur œuvre utile et efficace, ajoutant à l'action permanente de défense, de protection, d'éducation de la femme, les œuvres de guerre qui ont permis d'apporter quelque aide et quelque réconfort aux soldats combattants, blessés ou malades, du front ou des hôpitaux : permissionnaires sans famille, convalescents des hospices, aveugles ou infirmes des maisons de rééducation professionnelle.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Si la propagande de l'U. F. S. F., pour la revendication du droit politique des femmes a subi depuis la guerre quelque ralentissement, elle a repris cette dernière année avec une activité nouvelle en vue d'obtenir à la Chambre des Députés, le rapport de M. Pierre-Etienne Flandin, sur la proposition de loi Dussaussoy-Buisson. On sait qu'elle a abouti à l'acceptation du principe du Suffrage municipal des femmes par la Commission et à un mouvement très vaste et très favorable de l'opinion publique.

Mais l'U. F. S. F. n'a cessé depuis la guerre de concourir d'une part à l'œuvre matérielle de secours, à l'œuvre morale de réconfort, et de travailler aux réformes nécessaires d'intérêt féminin et d'intérêt national. Voici le résumé de son action : Envoi de vêtements aux soldats, envoi de circulaires aux femmes par toute la France, étude des grandes questions du jour : étude et action au sujet des pensions militaires des veuves, des orphelins, des ascendants ; propagande contre l'alcoolisme ; action pour l'entrée des femmes dans les Commissions administratives ; propagande contre la dépopulation ; propagande et action auprès des pouvoirs contre le mauvais cinématographe ; étude et action au sujet de la loi à réformer sur la nationalité de la femme mariée ; propagande pour la tutelle des femmes ; propagande contre les menées pacifistes ; propagande et action pratique pour l'amélioration du sort des travailleuses ; étude au sujet de l'éducation civique des femmes ; étude et action pour la réforme de l'enseignement secondaire.

Demander au siège social rue Scheffer, le très intéressant bulletin des années 1914 à 1916 (0 50 c.).

Présidente, Mme de Witt-Schlumberger ; vice-présidentes, Jane Misme et M. L. Le Verrier ; secrétaire générale, C.-L. Brunschvicg ; secrétaire générale adjointe, Pauline Rebour ; trésorière, Mme Desavis ; secrétaire de séances, Mme Pichon-Landry et Suzanne Grinberg.

Union Fraternelle des Femmes

Siège social, 77, rue Blanche
Secrétariat : 14, rue Joseph-Bara

L'*Union Fraternelle des Femmes* fut fondée en 1901 pour : travailler à l'amélioration du sort de l'enfant et de la femme, conquérir les droits civils et politiques de celle-ci favoriser l'évolution féminine ; intéresser les femmes à toutes les questions les concernant et leur en faciliter l'étude à l'aide de conférences, de journaux, brochures, livres, documents et communications de toute nature.

La fondatrice Mme Marbel a composé une bibliothèque féministe extrêmement intéressante.

Voici un résumé des principaux travaux accomplis par l'U. F. F. en cette dernière année.

LÉGISLATION. — Campagne en faveur du vote de la loi sur « la *Tutelle des Femmes* et leur entrée dans les *Conseils de famille* » ; (dix-huit mois de démarches), la loi est votée le 20 mars 1917 avec les amendements présentés au nom de plusieurs sociétés féministes et adoptés par M. GAILLIER, sénateur en séance de l'U. F. F.

— *Loi sur les Petites successions militaires* — Amendement dit : « *Le mobilier des veuves* tendant à attribuer *hors part*, à la veuve restée sans enfant, à l'exclusion des héritiers du mari et jusqu'à concurrence d'une valeur de 1.500 fr. le mobilier garnissant le logement commun ». Le Sénat n'a pas ratifié complètement cette proposition; la Chambre saisie y a fait le meilleur accueil; «

— Vœu (même loi) tendant à éviter les frais de procédure de partage et de licitation.

—*Légitimation des enfants naturels*, dont les pères sont morts aux armées avant d'avoir pu contracter mariage. — Vœu adopté par M. Maurice VIOLLETTE, à la séance de l'U. F. F. où il est venu exposer la loi, démarches auprès de la Commission pour activer le vote.

— Vœu sur la *protection des Veuves de la guerre*, victimes des agissements du fisc. (Résultats obtenus).

— Vœu sur les *Pensions des Veuves de la guerre*. Exposé de la loi par M. LEFAS, député, président de la Commission, et adoption en séance de l'U. F. F. d'un vœu tendant à relever le taux des pensions accordées aux mutilés, aux veuves, aux orphelins aux ascendants à qui serait dévolue une pension et non une allocation renouvelable M. LEFAS a transmis ce vœu à la Commission avec avis favorable.

Mise en concordance des lois : Tutelle, Pupilles de la Nation, Petites successions. Note présentée à la Commission de la Chambre des Députés — et acceptée par MM. Victor BÉRARD et LEFAS, président et rapporteur. La loi sur *les Pupilles de la Nation*, avait été exposée à la tribune de l'U. F. F., par MM. les sénateurs d'*Estournelles de Constant*, *Beauvisage*, *de Las Cases*; MM. les députés *Violette*, *Lerolle*, *Lefas*, et M. *Ambroise Colin*, professeur à la Faculté de droit de Paris.

— Amendement sur la *loi des femmes en couches*, tendant à accorder l'allocation aux femmes autres que les ouvrières (des femmes chargées de famille restant chez elles et ayant néanmoins besoin de secours). — Adopté par la Commission.

— Vœu pour que *les femmes d'interdits de mineurs* acquièrent leur *capacité civile*, L'U. F. F. ayant reçu des parlementaires de précieux encouragements pour continuer cette campagne espère obtenir cette première réforme dont l'importance n'échappera pas à celles qui réclament avec tant de raison que soit levée l'incapacité qui pèse sur nous toutes et nous paralyse si durement.

Commissions administratives et autres, — L'U. F. F. a obtenu que les Pouvoirs publics acceptent le principe de faire entrer des femmes dans les Commissions pour la *reconstruction des cités détruites*; a fait des démarches avec le Conseil National pour que soient admises deux femmes docteurs dans la Commision d'Education physique au Ministre de l'Instruction Publique. Y a réussi.

Travail des Enfants dans les usines, — Emue de la fréquence des *accidents* survenant aux enfants dans les usines, l'U. F. F. fait une enquête corroborée par les dossiers qu'elle a pu feuilleter par milliers au greffe du Tribunal Civil de la Seine. Elle mène une campagne très active à laquelle prend part M. *Ernest Lafont*, député, elle obtient du Ministère du Travail; que soit réorganisé le service des statistiques; que l'inspection du travail serre de près des industriels; que des ordres sévères soient donnés; elle associe à son action MM. les sénateurs *Louis Martin* et *Beauvisage*, *M. Quillent*, conseil judiciaire des Syndicats ouvriers; *M. Lucien Descaves*, qui par la parole ou la plume soutiennent les justes revendications de l'U. F. F. en faveur de l'enfance travailleuse, et elle a la joie de constater que le nombre des accidents a diminué dans une proportion très appréciable.

Travail des femmes dans les usines, — Vœux concernant les garderies, les crèches, les chambres d'allaitement, l'hygiène et le mieux-être des ouvrières.

Education. — *Enseignement technique*, — L'U. F. F. comprenant que la prospérité économique du pays est subordonnée à la mise en valeur des ouvriers et ouvrières qui y contribuent pour une grosse part, veut que soient donnés aux enfants les moyens d'acquérir la technique professionnelle indispensable. Il faut surtout ouvrir aux femmes les écoles qui leur sont fermées créer de nouveaux débouchés à leur activité, puisque malheureusement dans les métiers d'hommes la main-d'œuvre est déficitaire.

L'U. F. F. a obtenu du Conseil Municipal et de Direction de l'Enseignement que soient ouvertes aux jeunes filles :

L'Ecole de Physique et de Chimie 10, rue Vauquelin

L'Ecole d'Horlogerie, 30, rue Manin

Ces deux succès obtenus après deux mois seulement de démarches ont eu comme répercussion l'ouverture sans que l'U. F. F. y soit personnellement pour rien de l'Ecole Centrale, des écoles de Mines, des écoles d'horlogerie de Cluses et Besançon, de l'Institut d'agronomie, etc., etc.

L'U. F. F. fait campagne pour que les Ecoles d'Arts et Métiers, les Gobelins, Beauvais, l'Ecole de Céramique, etc., etc. soient ouvertes aux femmes. Elle veut aussi que les femmes puissent être : notaires, greffiers, avoués, voire même huissiers — pour le principe — et les pouvoirs compétents ne l'ont pas découragée — au contraire — elle prépare d'accord avec plusieurs députés une proposition de loi à ce sujet.

— *Apprentissage*. — La question de l'apprentissage féminin est une des plus importantes, l'U. F. F. veut diriger les enfants vers une profession adéquante à leurs aptitudes physiques et intellectuelles. Un tableau a été dressé par les soins de Mlle Bureau, membre du Comité de l'U. F. F. (voir numéro du 30 juin), des conseils pratiques sont donnés dans le même journal; le Conseil Municipal, le Conseil général, la Direction de l'Enseignement ont encouragé l'action de l'U. F. F.

Le Conseil municipal et le Conseil général ont voté l'achat d'un grand nombre de numéros de La Française, du 30 juin, qui seront distribués dans les écoles de filles de la Ville et du département de la Seine par les soins de la Direction de l'Enseignement.

Le même travail sera établi pour l'apprentissage des garçons. L'U. F. F. dans sa pétition votée le 23 juin dernier demande : que l'Ecole et les Industries s'entendent étroitement pour le choix des apprentis; que des causeries soient faites aux parents et aux enfants sur les différents métiers ; que des tableaux, soient laissés aux mains des parents pour fixer les éléments des causeries; que des comités de patronages soient créés partout où ils n'existent pas, etc., etc. MM. *Rébeillard* et *Bellan*, conseillers municipaux, *Astier*, sénateur, ont suivi ces campagnes et les ont soutenues à la tribune de l'U. F. F., ainsi que celle en faveur de la réforme du contrat d'apprentissage.

Telle est résumée l'action de l'U. F. F., nous ne parlons que pour mémoire des campagnes auxquelles l'ont associée d'autres sociétés, Cinématographe, Pensions des mères, etc., etc...

L'U. F. F. désire que le suffrage intégral soit accordé aux femmes.

La Présidente :
Amélie Hammer.

La secrétaire générale :
Juliette-François Rappell.

Pour le Comité :
Hélène Bureau. Mme Chevallier-Marescq.

Société pour l'amélioration du sort de la Femme

Au cours de la troisième année de guerre, l'activité de la Société pour l'A. S. F. et la Revendication de ses droits, a aidé et aide encore, en tant que propagandiste, toutes les manifestations féministes, de quelque nature qu'elles soient.

C'est ainsi qu'elle fut associée aux démarches concernant la loi sur la tutelle et qu'elle fit partie de la délégation reçue à la Chambre des Députés par la Commission du suffrage universel.

Elle est affiliée au Conseil national des Femmes françaises.

Adhérente à l'Union d'Enseignement horticole féminin, elle peut faciliter aux femmes et surtout à ses membres, l'accès à de nouvelles carrières.

Abonnée aux diverses publications féministes, elles les collectionne soigneusement, de façon à constituer pour ses sociétaires, des documents intéressants, utiles à consulter.

Son action personnelle se concentra principalement sur une revendication de justice sociale. Par la pétition « Pour leurs Mères », connue des lecteurs de « La Française », signée de toutes les Sociétés féministes et féminines importantes et de hautes personnalités, littéraires et autres, elle poursuivit de **faire entrer dans la loi le droit des mères de militaires morts pour la patrie, sans laisser ni femme, ni enfant, à une pension viagère, égale à la pension des veuves de militaires morts pour la patrie ; droit qui semble si impérieux et si naturel que tout le monde croit qu'il est acquis depuis longtemps.**

Malgré les milliers de signatures, individuelles et corporatives, recueillies par toute la France, il faudra lutter énergiquement et avec persévérance ; si l'on veut arriver à un résultat digne de nos défenseurs et de notre idéal d'équité ; car c'est une entreprise téméraire que d'essayer d'accrocher dans la loi un droit nouveau sur la caisse de l'Etat.

Afin de galvaniser les bonnes volontés et d'entraîner l'opinion, une première manifestation publique fut organisée par la Société pour l'A. S. F. à Paris, en l'hôtel des Sociétés savantes, le 14 juin dernier. La réunion, présidée par Mme Lydie Martial, réussit pleinement. Mme Siegfried, présidente du Conseil national, y apporta l'assurance de sa précieuse approbation et son estimée autorité.

Le bel et émouvant plaidoyer de la présidente, le précis et lumineux exposé juridique et philosophique de M. Lucien Le Foyer, ancien député, les arguments des déléguées des Sociétés féministes, les chaleureuses et éloquentes affirmations de M. Louis Martin et Louis Marin, député, disposèrent la nombreuse assemblée à ratifier d'enthousiasme le vœu présenté par la Société pour l'A. S. F. en faveur **d'une pension viagère pour les ascendants des militaires morts** pour la patrie, sans laisser ni femme, ni enfant, **égale à la pension des veuves de militaires morts pour la patrie.**

C'est une pension qu'on demande et non un secours.

Certes, il en résulterait un gros sacrifice d'argent. Mais tout le monde était convaincu qu'il fallait l'accepter, parce que la générosité qui seconde en tout désintéressement le droit, les lois sacrées de la vie, la justice et la liberté, serait la plus sûre des habiletés si elle n'était l'un des plus purs joyaux de l'âme française : ce que vient de prouver l'entrée des Etats-Unis dans la guerre. Les Américains n'accourent-ils pas, après cent quarante ans vers les libérateurs de leurs ancêtres et de leur pays en s'écriant : « Lafayette, nous n'avons pas oublié ! Nous voilà ! » Telle est la loi de la trajectoire. Faisons le bien largement, il nous reviendra de même, à nous, ou à nos descendants.

La Société pour l'A. S. F. ne gagnera peut-être pas **une pension pour leurs ascendants** ; elle fera tous ses efforts pour que ceux qui peuvent l'obtenir, veuillent s'y employer et aient raison des résistances.

On dit : Ce que femme veut... Le Conseil de la Société pour l'A. S. F. est composé de volontés. Sa trésorière, Mme E. Fonsèque, sa secrétaire Mme Barrelet-Bernier, ont fait leurs preuves ; elles sont prêtes comme les membres du bureau, les adhérents et la présidente, à mener le bon combat. Ils auront avec eux les cœurs généreux et les chevaliers du droit.

L'Entr'Aide Féminine de Marseille

continue à grandir et à se développer. Elle compte maintenant deux ans d'existence.

Les diverses Sections de cette œuvre : placement, assistance, questions juridiques, allocations et questions administratives, travail à l'atelier et à domicile, réfugiés et recherche de disparus, ont continué à mettre deux fois par jour à la disposition des Eprouvés de la guerre, la compétence et l'activité de leurs membres.

Les anciennes filiales de l'Œuvre : cours de sténo-dactylographie, ouvroir, cantine, se sont développées sans se séparer de leur centre, de leur point de départ commun.

De nouvelles se sont créées : la Section anti-alcoolique, dont l'urgence n'est malheureusement pas à démontrer ; « Les Repas des Familles », où l'on distribue deux heures par jour aux travailleurs et travailleuses de l'un des quartiers les plus pauvres de Marseille, des portions chaudes à emporter, à des prix extrêmement modiques. D'autres projets sont à l'étude dont nous aurons à parler longuement l'an prochain.

Ouvrières de l'atelier, clientes des permanences, ont été invitées à venir et à amener, deux fois par mois, leurs amies entendre les « Causeries du dimanche », où, sur des thèmes souvent choisis par les auditrices elles-mêmes, étaient abordées les questions les plus importantes de l'heure actuelle : alcoolisme, rôle de la femme dans la guerre et dans la paix, etc...

Pour rattacher plus étroitement entre elles les habituées des Conférences, le titre d' « Alliées des Causeries » a été donné à celles d'entre elles qui adhéraient à l'Œuvre, qui sentaient l'utilité de travailler à sa diffusion et qui en acceptaient la devise : « Pour la beauté morale de la France, sachons aimer, osons agir. »

Cette préoccupation de faire collaborer étroitement celles qui viennent à nous, à l'œuvre d'ensemble entreprise par les fondatrices de l'Entr'Aide me paraît une des caractéristiques les plus intéressantes de notre organisation et une de celles qui la distinguent le plus nettement des œuvres de philanthropie, selon la formule d'autrefois, où un fossé profond séparait le bienfaiteur de l'obligé — fossé assez profond pour que trop souvent y fleurissent le dédain d'une part, l'ingratitude et l'envie de l'autre.

C'est au moment où la violence paraît atteindre son paroxysme parmi les hommes, que les Femmes de France semblent avoir mieux compris que jamais leur rôle, qui est un rôle de tendresse, leur fonction véritable qui est d'unir et de consoler.

Grâce à elles, l'horizon paraît un peu moins sombre à ceux qui savent voir. Grâce à elles on peut espérer que, demain, une meilleure entente se fera entre les êtres de bonne volonté et que l'amour saura réparer, et au delà, les ruines faites aujourd'hui par la haine.

Présidente Mme de Larivière.

GROUPEMENT SPORTIF FÉMININ

Siège : 19, rue de l'Académie, Marseille

Ce groupement a été créé en avril 1917 par l'Association des anciennes élèves des cours commerciaux de Mlle Beddrikh.

Il a pour objet de fournir une distraction saine, agréable et utile aux jeunes filles des écoles, aux travailleuses de tout ordre pour qui le séjour dans des locaux souvent malsains, toujours anémiant, est un danger perpétuel.

Les causes de fatigue physique et nerveuse sont si nombreuses, surtout dans les grandes villes et dans cette période où nous vivons, que l'on comprendra l'intérêt attaché par les fondatrices au succès de leur œuvre. Il s'agit de lutter contre le surmenage, contre les effets de l'air confiné ; il s'agit de ne pas oublier que l'alcoolisme n'est pas le seul fléau qui fasse son lit à la tuberculose.

Ecolières, employées de bureau ou de magasin, ouvrières de toutes catégories, voilà le public visé par le G. S. F.

Quel sera leur mode d'activité ? d'abord de la gymnastique rationnelle, puis des jeux dirigés, des excursions, la natation, et tout ce qui peut, d'une façon générale, développer une activité utile et bienfaisante.

Encore à ses débuts, l'œuvre a reçu un accueil des plus encourageants ; l'autorité académique lui accorde une cour d'école pour y faire des exercices le dimanche matin. M. Dubois, secrétaire général de la mairie de Marseille, s'y intéresse avec une bienveillance toute spéciale et un zèle très attentif, Mme Collonbel, directrice de l'école Edgar-Quinet, et présidente d'honneur du G. S. F., veut bien la faire profiter de la science et de l'expérience acquises au cours d'une carrière remplie admirablement ; Mlle Garric, professeur de gymnastique au Lycée, apporte le concours de sa science pour l'organisation des exercices pratiques.

Aussi a-t-on lieu d'espérer que des concours et des adhésions de plus en plus nombreux (environ 200 adhésions après deux mois d'existence), permettront au G. S. F., de poursuivre une œuvre rendue plus utile par les circonstances d'aujourd'hui et la perspective des conditions d'existence qui seront demain.

Patronage des détenues, libérées et des pupilles de l'Administration pénitentiaire

Nous pensons que c'est peut-être une erreur de ne songer qu'aux œuvres créées depuis la guerre, lorsqu'on parle de l'activité des femmes. Les œuvres fondées auparavant doivent continuer à vivre et sont parfois rendues plus nécessaires encore par la guerre. Celle-ci en effet, si elle a d'abord électrisé toute la population a, par sa prolongation, énervé certaines énergies, et la triste armée de la prostitution, ainsi que les jeunes filles en danger moral n'ont pas diminué.

Les œuvres qui s'en occupent n'ont donc pu prendre aucun repos, et le Patronage fondé par Mme de Witt en 1890 et présidé depuis seize ans par sa fille, Mme de Witt-Schlumberger tient toujours une grande place dans ses préoccupations et dans son temps. Recevoir les femmes à leur sortie de prison, 21, rue Michel-Bizot, les garder jusqu'à ce qu'elles aient pu se placer et travailler à la rééducation des jeunes filles en danger moral à l'Ecole Ménagère, 234, rue de Tolbiac, cela aussi fait partie du travail social utile au pays qui est un devoir aussi bien que les œuvres de guerre.

DE WITT-SCHLUMBERGER.

Fédération des Foyers du Soldat

Puisque nous parlons des œuvres dont la création est due aux femmes en tout ou partie, mentionnons en passant la création de la Fédération des Foyers du Soldat, 8, rue Nouvelle, dont le général de Lestrac est président et Mme de Witt-Schlumberger, vice-présidente, et à l'organisation de laquelle elle a beaucoup contribué. Cette œuvre crée un lien entre les Foyers existants dans toute la France et le nord de l'Afrique. Par la liste des Foyers qu'elle leur fournit, elle leur permet de toujours indiquer à un soldat parti pour une autre localité, les Foyers qu'il pourrait trouver dans d'autres villes.

La Fédération fait aux nombreux foyers adhérents, des envois de brochures ; elle leur donne les renseignements qu'ils peuvent demander et leur a déjà procuré diverses facilités de ravitaillement. La correspondance avec les Foyers est considérable.

Association pour l'aide fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains

L'Association pour l'Aide fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains, dont nous avons déjà fait mention dans la « Française », mais dont nous ne saurions négliger de parler dans une récapitulation des importantes œuvres de guerre présidées par des femmes et organisées par elles, ou avec l'aide de précieux collaborateurs, a continué à fonctionner sans interruption.

Elle fut fondée le 2 février 1915 par Mme de Witt-Schlumberger après constatation que les œuvres déjà existantes et qui s'occupaient des Alsaciens-Lorrains avant la guerre, n'étaient pas organisées de façon à faire face aux besoins nouveaux des dépôts de concentration, et aux correspondants locaux qu'ils nécessitaient. L'œuvre eut le bonheur de réunir dans son Comité comme présidents d'honneur, le comte d'Haussonville et M. Risler, présidents des deux œuvres les plus importantes alsaciennes-lorraines existant depuis 1870. Le Comité compte aussi plusieurs de nos plus actives suffragistes.

La vérification sur place des besoins moraux et physiques étant seule efficace et l'appui de l'administration assuré par le Ministère de l'Intérieur étant indispensable, mais insuffisant, le nombre des Correspondants de l'Aide Fraternelle en province s'éleva jusqu'au chiffre de 65, total des différents dépôts disséminés en France.

Le rapport de 1915 rend compte du travail énorme fait par la Section de placement, par la Section du Vestiaire, et celle des Cours et Bibliothèques, ainsi que des vêtements distribués par milliers dans les dépôts. Plusieurs milliers d'Alsaciens-Lorrains ont été placés directement ou indirectement par l'Association, qui leur a ainsi permis de gagner leur vie.

Les Alsaciens-Lorrains internés dans les camps de concentration ont continué, pendant une année encore, à être l'objet principal de nos préoccupations. Nous leur avons envoyé des vêtements, du linge, des draps, au moins pour les femmes. Nous avons signalé à l'administration certaines défectuosités qu'elle a cherché à corriger. Elle a, notamment, séparé, et de plus en plus, les Alsaciens-Lorrains des autres étrangers et mis à part certains éléments indésirables.

Peu à peu, les Alsaciens-Lorrains ont quitté les camps et enfin, ceux-ci ont été supprimés et remplacés par de simples « maisons de refuge » où les réfugiés ne restent que de leur plein gré ; un seul camp proprement dit a été maintenu.

Les Alsaciens-Lorrains sont aujourd'hui en majeure partie dispersés dans diverses régions de la France. Il nous est plus difficile de les atteindre, mais ils continuent à nous adresser de nombreuses demandes de secours auxquelles nous donnons suite après avoir pris les renseignements nécessaires par les soins de nos correspondants. Le nombre des Comités locaux a d'ailleurs augmenté et ils s'occupent, soit des Alsaciens-Lorrains seulement, soit de tous les réfugiés des pays envahis.

Le Vestiaire déploie toujours une grande activité et distribue de nombreux vêtements, du linge, etc., qu'il achète ou qu'il reçoit de personnes généreuses, et notamment des Sociétés américaines.

L'Association a été conduite à s'occuper de plus en plus des engagés Alsaciens-Lorrains qui se tiennent en majeure partie en Afrique. Nos correspondants d'Alger, de Tunis, de Constantine sont en rapport avec les officiers des bataillons de zouaves où les Alsaciens-Lorrains sont maintenant groupés et dont les cadres sont en grande partie Alsaciens-Lorrains. Notre infatigable correspondant d'Alger, M. Aubry, voit un très grand nombre de soldats à leur passage et exerce sur eux une excellente influence.

Ces soldats écrivent à l'Association pour lui recommander leurs familles réfugiées dans diverses régions de la France et dont elle s'occupe.

Le Bureau et le Vestiaire de l'Association n'ont pas été fermés un seul jour depuis le 2 février 1915 ; la correspondance est considérable et les démarches de toute nature dont le dévoué secrétaire général veut bien se charger, soit pour donner des secours, soit pour réparer des injustices, dépasse tout ce qu'on peut imaginer comme nombre et comme variété. Nous n'exagérons rien en disant qu'au point de vue patriotique, cette œuvre a eu une importance considérable en adoucissant à nos compatriotes Alsaciens-Lorrains, la vie qui était loin d'être agréable pour eux chez nous, lorsque les populations ne savaient pas les reconnaître et les traitaient de Boches. Il était au contraire de première importance pour l'avenir de leur témoigner toute la sympathie à laquelle ils avaient droit : nous n'avons pas parlé des secours en argent, ceux-ci étant autant que possible transformés en objets, mais l'Association a donné pour plus de 70.000 francs outre l'aide en nature. L'Association a dû déménager pour cause de vente de l'immeuble, son siège social est actuellement, 77, rue La Boétie.

ŒUVRE PARISIENNE POUR LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

Secrétariat, 53, rue Pcheffer, Paris XVI^e^, sous le patronage du Ministère de l'Intérieur

L'Œuvre a été fondée en Décembre 1914 avec la collaboration de l'Union des Œuvres du 16^e^ arrondissement.

Elle a débuté très modestement en aménageant pour les réfugiés un petit hôtel offert à la mairie du 16^e^ arrondissement, par Mme François Carnot. Notre but était surtout de venir en aide à quelques mères infortunées réduites à vivre dans des hôtels meublés de dernier ordre avec le tout petits enfants. Il nous semblait impossible de ne pas faire un effort et de laisser ainsi à l'abandon ces malheureuses familles chassées de chez elles et dont les maris risquaient tous les jours leur vie pour nous... Mais notre petite maison fut bien vite remplie, et devant la joie que nous avions donnée, nous n'avions plus qu'une chose à faire : essayer de continuer.

Après des démarches nombreuses pour obtenir gratuitement des locaux vides — après avoir obtenu l'appui du Secours national — puis des Comités officiels de réfugiés, nous avons organisé et aménagé toute une série d'immeubles — et maintenant, notre Œuvre est arrivée à des résultats qui ont dépassé toutes nos espérances.

Dans une vingtaine d'immeubles et dans un grand nombre d'appartements, nous aurons installé à la fin de juillet 1917, plus de 3.000 réfugiés, logés gratuitement ou presque. C'est donc 90.000 journées d'hospitalisation que nous offrons par mois, plus d'un million par an. Depuis sa fondation, jusque fin juillet, nous pouvons évaluer à plus de cent mille francs les dépenses faites par l'Œuvre.

En dehors des familles que nous abritons, nous en avons aidé des centaines d'autres par des prêts de meubles, par l'organisation de logements séquestrés.

Nos deux derniers immeubles contenant plus de 1.500 personnes (72, rue Claude-Decaen, 12 arr. et 62, rue Leibnitz, 18^e^ arr.), petites mineures du pavillon n° 2. Le pavillon n° 1 leur sera affecté et si, comme nous l'espérons bien, notre collaboration avec l'Institut de prophylaxie donne de bons résultats, nous tâcherons d'ouvrir un troisième pavillon pour cette catégorie de femmes. Leur séjour chez nous sera de courte durée, ce sera surtout au dehors que nous nous efforcerons d'étendre sur elles notre action.

Beaucoup d'entre elles sans doute retourneront à la prostitution. Nous ne nous en étonnerons pas plus que nous ne nous en découragerons. »

Mme Eugène Simon, secrétaire générale, a de son côté donné les détails suivants :

« Nos deux maisons se sont trouvées trop petites pour recevoir toutes celles qui venaient à nous ; nous avons dû mettre partout des lits supplémentaires. L'an dernier, nous avons atteint le total de 5.105 journées de présence ; cette année, nous en avons compté 6.777 : 3.899, pour nos mineures et 2.878 pour nos jeunes ouvrières qui travaillent à l'usine ou en atelier.

Nous avons placé dix-sept de nos pensionnaires, dont six comme domestiques, deux infirmières, six dans une usine et une dans les modes. L'une de celles que nous avions placées comme domestique, nous est revenue parce qu'elle avait remarqué que la maison où elle servait n'était pas sérieuse : l'évidence d'une mentalité plus élevée acquise par cette enfant, nous a été douce, nous lui cherchons une place meilleure.

Nous avons aussi à signaler deux naissances et deux mariages ; un troisième en perspective et un quatrième va se faire dans des conditions prouvant combien le relèvement chez certaines de nos pensionnaires est définitif. »

Et Mme Jules Dieterlen, trésorière, a ajouté, citant une lettre de Mme Sauerwein.

« L'atelier fonctionne avec une régularité merveilleuse. Notre inspectrice du travail, Mme Bridelance, a réalisé un vrai miracle quand on songe à la difficulté d'apprendre le travail à ces pauvres filles. Tout ce printemps les petites ouvrières étaient noyées dans des flots de mousseline aux tons gais s'empilent dans l'armoire. Tout ce printemps les petites ouvrières étaient noyées ans des flots de mousseline aux tons frais. C'est par centaines que les corsages sortaient de leurs doigts diligents. Le travail est exécuté joyeusement, tout en bavardant et en riant. »

Ces citations donnent un aperçu du bien que fait une telle œuvre et de celui qu'elle fera plus grand de jour en jour.

Association pour l'Enrôlement Volontaire des Françaises au Service de la Patrie

L'Association pour l'Enrôlement volontaire des Françaises au Service de la Patrie, élaborée en novembre 1916, s'est constituée définitivement le 13 décembre 1916, et a ouvert officiellement ses bureaux le 4 janvier 1917.

Elle répondait aux besoins nouveaux résultant de la prolongation de la guerre. Son but était de préparer une réserve d'activités féminines, dans laquelle, le moment venu, pourraient puiser les administrations publiques, et de se préoccuper de l'hygiène matérielle et morale des travailleuses et de leurs enfants. L'Association, mettant la patrie au-dessus de toutes les opinions, s'adressait à toutes les Françaises.

Ce fut sous les auspices de l'Union sacrée que le Comité Directeur se forma, sous la présidence de Mme Emile Boutroux (siège central, 45, rue d'Ulm.)

Subventionnée, en février 1917, par le Ministère de la Guerre, encouragée par le Ministère de l'Armement, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail, l'Association, pendant ses premiers mois d'exercice, s'est efforcée constamment de servir d'auxiliaire à la Défense nationale.

Une entente a été conclue avec l'Office Central de l'Activité féminine, sous le nom d' « Entente Nationale des Œuvres de Recrutement féminin ».

L'Association comprend à Paris un secrétariat central, et 26 permanences dans lesquelles les enrôlées s'inscrivent et trouvent les renseignements et directions qui leur sont utiles.

Dans les départements, l'Association comprend des Comités départementaux et locaux, des permanences ou de simples bureaux d'enrôlement.

Au 10 mai 1917, l'Association comptait 9.350 enrôlées.

En plus des 1.451 enrôlées vérifiées placées, 4.741 ont été proposées à divers emplois sans que le résultat des propositions soit connu.

L'Association dès le mois de février, organisait des Cours de Puériculture pour la préparation d'équipes (moitié salariées, moitié bénévoles) pour les chambres d'allaitement et les crèches d'usine. Mme la docteresse Thuillier et Mme la docteresse Etienne Weill-Raynal, se sont chargées chacune de diriger 25 élèves.

Beaucoup de corps ou services s'adressent directement à l'Association pour avoir du personnel féminin ; l'Association a été ramenée à examiner les enrôlées au point de vue de leurs capacités professionnelles.

Des professeurs agrégées de Lycées de jeunes filles ont accepté la charge de faire passer des examens d'après les programmes établis par l'autorité militaire

En dehors des chambres d'allaitement et des Crèches, l'Association s'est préoccupée des enfants d'ouvrières travaillant aux usines. Elle a constitué un personnel bénévole de femmes et de jeunes filles disposées à s'occuper d'enfants de cinq à quinze ans.

Afin de donner aux séances de garderies de la cohésion et de l'unité, Mme Hollebecque, dans une série de causeries, a exposé aux enrôlées de cette catégorie, le rôle des gardiennes d'enfants.

Avant de mettre en train le recrutement systématique de bénévoles pour le remplacement des femmes enceintes à l'usine, l'Association a voulu, d'accord avec un Directeur d'usine, tenter un essai. Pendant un mois, une ouvrière sur le point d'accoucher a été remplacée par une femme du monde bénévole qui lui abandonnait son salaire. L'expérience ayant parfaitement réussi à tous les points de vue a été tentée sur une plus vaste échelle.

Un des principes de l'Association est de ne jamais accepter d'enrôlées des départements pour des situations à Paris.

D'une façon générale, l'Association vise autant que possible à l'**utilisation sur place** des enrôlées. Elle se préoccupe de la situation matérielle et morale faite à ses adhérentes.

École de Massage des Soldats Aveugles

L'Ecole de Massage des Soldats aveugles fut fondée en mai 1915, par Mme A. Léopold-Kahn dans la Maison de Convalescence de Reuilly, sous le patronage de M. J. Brisac, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur.

Dès les premiers temps de leur apprentissage, dont la durée est de dix-huit mois et sous la direction éclairée d'excellents maîtres, les élèves ont montré de remarquables dispositions pour leur nouvelle profession.

Ils retrouvaient la confiance en eux-mêmes à mesure qu'ils acquéraient la certitude de se créer une indépendance matérielle par l'exercice de ce métier, l'un des plus rémunérateurs parmi ceux accessibles aux aveugles et ne les isolant pas de la société.

L'enseignement comprend l'étude de l'anatomie, de la physiologie et du massage pratique. L'Ecole a compté jusqu'ici 33 élèves, dont 21 ont passé leur examen final devant un Jury composé de médecins et chirurgiens des hôpitaux et présidé par M. le docteur Valude, médecin chef de l'Hospice national des Quinze-Vingts.

Ils ont tous été reçus avec félicitations.

D'ailleurs cinq d'entre eux ont été attachés pendant la saison dernière aux Etablissements thermaux d'Evian et de Vichy qui n'ont eu qu'à se louer de leurs services. Aujourd'hui l'un d'eux travaille à Monte-Carlo, un autre à l'hôpital auxiliaire de Vaucresson, dix sont employés quotidiennement au Grand-Palais où il donnent entière satisfaction ; d'autres ont des clients particuliers qui ont pu apprécier leur excellente méthode.

Actuellement nous en avons trois qui sont retournés à Vichy et deux à Evian, un à Deauville, nous espérons en placer d'autres dans les stations balnéaires.

L'Œuvre Libératrice

Siège social, 1, avenue Malakoff

Fondée le 1^er^ mars 1901, par Mme Avril de Sainte-Croix, cette œuvre a pour but d'aider par tous les moyens matériels et moraux, à l'affranchissement et au relèvement des femmes et des jeunes filles que des circonstances malheureuses, la misère, l'abandon, la maladie, ont poussés à la prostitution.

Depuis douze ans pourvue d'une maison de refuge à Auteuil, l'œuvre y a recueilli et souvent relevé bien des malheureuses. Elle vient de construire un nouvel asile. A la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 28 juin, sous la présidence de M. Santoliquido, président de la Commission internationale d'hygiène, Mme Avril de Sainte-Croix disait :

« Répondant à l'appel qui nous est adressé par le docteur Vernes, le jeune et savant directeur de l'Institut de prophylaxie, nous avons décidé de lui apporter notre concours et de créer un patronage à la fois sanitaire et moral pour ces innombrables malheureuses qui, ramassées à l'arrière du front et reconnues malades ou douteuses sont ramenées à Paris et enfermées à Nanterre. Nous avons accepté de visiter ces femmes, de prendre chez nous, dans la mesure de nos possibilités, celles qui voudraient y venir, de leur chercher du travail, de les caser et de veiller à ce qu'elles puissent, tout en gagnant leur vie, continuer le traitement entrepris.

Il est bien entendu que ces nouvelles protégées n'auront aucun contact avec nos

Union des Françaises contre l'Alcool

28, rue des Saint-Pères, Paris

Le 28 mai dernier, l'Union des Françaises contre l'Alcool a célébré son premier anniversaire. Elle est donc d'origine récente et de beaucoup la cadette de ses compagnes de lutte : l'**Alarme**, la **Ligue Nationale contre l'Alcoolisme**, la **Croix Blanche**, etc... Véritable **croisade de femmes**, elle est née de la guerre, de cette guerre sans précédent dans l'Histoire, qui fauche notre jeunesse, qui dévaste nos foyers. L'origine du mouvement a pris naissance dans le cœur des mères, si durement éprouvées. A quoi bon de tels sacrifices, disent-elles, si la France doit disparaître, vaincue par un autre ennemi ! Et faisant taire leur immense douleur, fortes à la pensée de continuer l'œuvre de leurs fils, elles ont entamé la lutte avec une indomptable énergie.

L'activité de l'Union n'est pas celle des Ligues, qu'elle vient renforcer : elle est une voix, qui, dénonçant le danger croissant que court le pays, cherche à soulever l'opinion publique et à secouer l'inertie de nos dirigeants. Pour cela, elle a recours à l'action directe et individuelle. Depuis un an, elle a envoyé plus de 265.000 « appels pressants » aux « Françaises » et aux « Pouvoirs publics ». Des réunions, des articles de journaux, des tracts ont fortifié cette activité. Inlassablement, l'Union demande la suppression de l'alcool de bouche, c'est-à-dire l'acheminement vers les pharmacies et les hôpitaux des alcools nécessaires, comme remèdes, et le retour à l'Industrie, aux Munitions, Traction, Chauffage, Eclairage, de ceux que, par aberration ou lucre, on verse à flots dans la machine humaine.

Un jour on s'étonnera du vent de folie qui passa sur une nation civilisée, avide du mortel poison, dont elle fut une des dernières à s'affranchir.

La réponse à l'effort des Françaises ne s'est pas fait attendre : la grande activité qui règne dans les bureaux de la rue des Saints-Pères, les milliers de lettres qui y arrivent, des coins les plus reculés de la France, prouvent que l'heure est propice, que l'appel à la délivrance trouve un écho dans tous les cœurs. Bien plus, de nombreux sénateurs et députés envoient leurs adhésions, puissant encouragement, car l'avenir du pays est entre leurs mains ! Enfin, le Gouvernement prend l'initiative de restreindre la consommation de l'alcool, premier acte à enregistrer avec joie, mais qui laisse la porte ouverte à toutes les fraudes... Il faut aller plus loin, la vie de la France en dépend...

On peut voir ces jours-ci, sur les murs de Paris, une émouvante affiche (1), avec cette simple phrase : « Ah quand supprimera-t-on l'alcool ? » Que ce soit notre cri à toutes, ô Femmes françaises, et à vous aussi Français, contre l'alcool, qui devez venir renforcer nos rangs, jusqu'au jour de la **complète victoire**.

M. FALLOT-MATLER.

Pour s'associer au mouvement, il suffit d'envoyer son nom et son adresse, 28, rue des Saints-Pères. Ni cotisation, ni engagement.

COMITÉ D'AIDE IMMÉDIATE AUX ARDENNES RECONQUISES

Cette œuvre, fondée en avril 1917, a pour but de préparer le relèvement des foyers dans le département des Ardennes lors de sa libération ; dans cette vue les dames qui composent le Comité réunissent dès maintenant les vêtements, le linge, les chaussures, les objets usuels indispensables aux ménages ruraux pour les leur porter dès que cela sera possible. Leur intention est de s'occuper des villages et des petits écarts, moins aisément ravitaillés que les villes, et leur tâche sera facilitée par la connaissance qu'elles ont des lieux à secourir, des habitudes locales. Toutes, en effet, tiennent aux Ardennes par naissance ou par alliance et ont longuement habité le pays.

Elles sont d'accord avec les autorités officielles et militaires qui ont promis de faire transporter les ballots d'effets, soit par camions, soit par charrettes. Des Comités américains ont également assuré le Comité d'Aide immédiate aux Ardennes de leur concours, toujours si actif et si dévoué. Les grandes œuvres françaises de reconstitution des régions envahies qui ont déjà fait leurs preuves de générosité, auront aussi à cœur de continuer leur noble tâche dans le seul département qui soit encore totalement envahi après **trente-quatre** mois d'occupation ininterrompue.

Les distributions seront contrôlées par les maires, les curés et les instituteurs, suivant des états soigneusement établis ; un système de fiches renseignera exactement toutes les œuvres sur les secours donnés et à donner, pour éviter les doubles emplois. D'ailleurs le Comité des Ardennes sera aidé dans son action par des organisations déjà expérimentées et en particulier pour ses achats et la confection des vêtements ; il agit avec les directrices de l'Ouvroir de l'Union Rémo-Ardennaise qui, depuis le début de la guerre, a donné des travaux à exécuter à plus de 500 femmes réfugiés rémo-ardennaises. Un stock de vêtements, linge, chaussures, est déjà réuni au siège social, 25, rue Jean-Goujon, à Paris, et s'accroît sans cesse par de nouveaux dons soit en argent, soit en nature. On trouve au siège social les notices, brochures, cartes postales pouvant intéresser les donateurs ou servir à la propagande.

Association d'Institutrices Diplômées

L'Association d'Institutrices diplômées connue d'ailleurs sous le nom d'A. I. D., fondée en 1909 par Mlle Sanua, a conquis depuis lors, grâce à son travail continu — protection et placement des institutrices privées — une place spéciale au milieu des diverses organisations féminines.

Aussi éloigné de l'œuvre philanthropique que des organisations à caractère de revendications, l'A. I. D. a su maintenir son foyer dans un juste milieu. Sa notoriété de bon aloi tient à une organisation et à une administration du **placement**, ne reposant que sur la chronologie d'inscription et des capacités ; et aussi, disons-le, aux personnalités qui ont présidé ses assemblées générales. Ce furent, dès l'origine, Mme Cruppi, Mlle Milliard, puis vient Mlle

(1) 4.000 de ces affiches sont répandues dans Paris, on peut s'en procurer, au prix de 0 fr. 75 c. pièce dans nos bureaux, 28, rue des Saints-Pères.

tre Henri Robert auquel succéda fesseur Landouzy, Mlle Chapt ce Donnay et enfin cette ann les Siegfried.

De ce centre de travail, ac gent, ne pouvaient manquer d'autres créations. La guerre nilleurs, est venue apporter bouleversement. Le grand nom mes obligées de travailler fai un encombrement dans cette l'enseignement où l'on consta longtemps un nombre bien tr concurrentes.

Aussi deux nouvelles voies ouvertes aux membres de l'A. celles qui n'avaient que le br taire, l'**Ecole de gouvernantes**; tres, pourvue d'un baccalauré plôme de fin d'études ou d'un périeur, l'**Ecole des Hautes Etu ciales.**

Nos lectrices connaissent nous n'y reviendrons pas. D'ailli fit d'en demander les programm social, 43, rue Richer. Disons que de la première, quatre ses sentant une trentaine de gouver déjà sorties ; et de la seconde, de juillet, la première promotio tes les élèves ont été retenues me d'avoir terminé leurs étud d'elles n'a accepté des situatio munérées, afin de ne pas être avec les sténo-dactylo. Plusieu à 300 francs.

Il nous reste à souhaiter bo et longue vie à l'Association ces diplômées et à ses deux éc cours spécialisés (latin, langue res, etc.), créés spécialement membres.

Œuvres de Mme ROS

Entre toutes les féministes dévouées depuis la guerre, M Hospolin, l'éminente statuaire, par le secours continu et charm a donné aux artistes et littérat lisés et autres, et à leurs enfan

« De son atelier transformé partent journellement des coli cinquante soldats dont elle est l nous dit un rédacteur de « La ternationale », chaque colis es gné d'une lettre. La lettre por couragements, du réconfort, E l'âme et réchauffe le cœur.

« Ceux des pays envahis sac Rossolin d'une inépuisable bon commandent leurs amis, leurs pauvres et sans famille. Leur app jours entendu et chaque mois l lilleuls s'allonge.

« Mme Agnès Rossolin a aus leuls parmi les prisonniers.

« Sa sollicitude que rien ne l également à d'intéressantes fa semparées par le départ de cel était le soutien. »

Le « Noël des Lettres et des A venu une véritable institution formes jolies de cette aide au d'artistes. Le dernier en 1916 a de 200 enfants auxquels se joig petits garçons de la Fraternité (section Orphelinat des Arts), do la déléguée générale. Les jouets, ries abondaient avec les objets furent largement distribués.

Mais Mme Rossolin est aussi la d'un journal du front, « Le Bo C'est dire qu'elle en paye les fra ainsi à quelques combattants, le sement de jouer aux journalistes, ger avec leurs nombreux cont front, des poèmes qui émanent s vrais poètes, et des plaisanteries malice et d'esprit.

Nous ne pouvons oublier ici Rossolin fut avec Mme Eugène S fondatrice des **Ligues de Santé** e Elle a enrôlé à elle seule, 40.00 dans ces institutions charmantes s'applique à entretenir l'esprit petits qu'elle tient groupés autou Elle ne cesse aussi de donner son à maintes œuvres : **L'Orphelinat La Fraternité Artistique, La Pré si le Sauvetage de la Femme, L des Artistes français, Le Denier vre**, etc. etc.

Il va de soi que ainsi occupée guerre, l'artiste délaisse beaucoup Et ce renoncement n'est pas son mérite.

ŒUVRE des ATELIERS TEMPO POUR LES RÉFORMÉS N°

Subventionnée par le Ministère de l Par la protection des réformés Par la Ville de Paris

On compte actuellement 295.000 n° 2. Ils ne touchent aucune pen grand nombre d'entre eux, par mauvais état de leur santé, ne peu cunement travailler. D'autres, m teints, tâchent de se procurer maigres ressources par des moyen On en voit dans les rues qui che apitoyer les passants, vendant quets, des dessins, des cartes p d'autres chantent ou récitent aux des cafés, etc.. Tous sont tristes, gés et leur existence est, en effet, ble.

C'est ainsi que se formera une « sans travail » si nous ne leur tend maintenant, une main fraternelle.

Nous avons fondé pour eux, 5, r be, avec le concours pécuniaire P. R. 2, un atelier où 25 de ces n° 2, gagnant 0 fr. 50 par heure, lent et limitent eux-mêmes, selo santé et leurs forces, la durée de l tivité. Cet atelier est une preuve du résultat qu'on peut obtenir, de qu'on peut fonder sur la créa grand nombre, d'ateliers temporaires même genre (assistance par le travail).

Dans cette maison où fraternise comme dans la tranchée, toutes fessions, toutes les classes sociales sont heureux de se sentir encore u vive du pays et tous y travaillent ardeur, unis dans leur commun dés vues à leur famille.

Il n'est pas de jour où ne vienne inscrire un nombre important de n 2, mais priant de les appeler à une place sera vacante. Leur in parfois profondément émouvant sont-ils trop fatigués pour venir à l'atelier ? Ils emportent chez travail et, aidés dans leur besogne de leur femme, votre [illegible] enfants, ressuscitent ainsi la

tre Henri Robert auquel succédèrent le professeur Landouzy, Mlle Chaptal, M. Maurice Donnay et enfin, cette année, Mme Jules Siegfried.

De ce centre de travail, actif et intelligent, ne pouvaient manquer de sortir d'autres créations. La guerre là, comme ailleurs, est venue apporter sa part de bouleversement. Le grand nombre de femmes obligées de travailler faisait craindre un encombrement dans cette carrière de l'enseignement où l'on constate depuis si longtemps un nombre bien trop grand de concurrentes.

Aussi deux nouvelles voies ont-elles été ouvertes aux membres de l'A. I. D. : pour celles qui n'avaient que le brevet élémentaire, l'**Ecole de gouvernantes**; pour les autres, pourvue d'un baccalauréat, d'un diplôme de fin d'études ou d'un brevet supérieur, l'**Ecole des Hautes Etudes Commerciales.**

Nos lectrices connaissent ces écoles ; nous n'y reviendrons pas. D'ailleurs, il suffit d'en demander les programmes au siège social, 43, rue Richer. Disons seulement que de la première, quatre sessions représentant une trentaine de gouvernantes, sont déjà sorties ; et de la seconde, sort ce mois de juillet, la première promotion dont toutes les élèves ont été retenues avant même d'avoir terminé leurs études. Aucune d'elles n'a accepté des situations mal rémunérées, afin de ne pas être confondues avec les sténo-dactylo. Plusieurs débutent à 300 **francs.**

Il nous reste à souhaiter bonne chance et longue vie à l'Association d'Institutrices diplômées et à ses deux écoles et aux cours spécialisés (latin, langues étrangères, etc.), créés spécialement pour ses membres.

Œuvres de Mme ROSSOLIN

Entre toutes les féministes qui se sont dévouées depuis la guerre, Mme Agnès Rossolin, l'éminente statuaire, se distingue par le secours continu et charmant qu'elle a donné aux artistes et littérateurs mobilisés et autres, et à leurs enfants.

« De son atelier transformé en magasin, partent journellement des colis pour les cinquante soldats dont elle est la marraine, nous dit un rédacteur de « La Revue Internationale », chaque colis est accompagné d'une lettre. La lettre porte des encouragements, du réconfort. Elle nourrit l'âme et réchauffe le cœur.

« Ceux des pays envahis sachant Mme Rossolin d'une inépuisable bonté, lui recommandent leurs amis, leurs camarades pauvres et sans famille. Leur appel est toujours entendu et chaque mois la liste des filleuls s'allonge.

« Mme Agnès Rossolin a aussi des filleuls parmi les prisonniers.

« Sa sollicitude que rien ne lasse s'étend également à d'intéressantes familles désemparées par le départ de celui qui en était le soutien. »

Le « Noël des Lettres et des Arts » devenu une véritable institution est une des formes jolies de cette aide aux familles d'artistes. Le dernier en 1916 a réuni plus de 200 enfants auxquels se joignirent les petits garçons de la Fraternité artistique (section Orphelinat des Arts), dont elle est la déléguée générale. Les jouets, les gâteries abondaient avec les objets utiles qui furent largement distribués.

Mais Mme Rossolin est aussi la Marraine d'un journal du front, « Le Bochofage ». C'est dire qu'elle en paye les frais et offre ainsi à quelques combattants, le divertissement de jouer aux journalistes, d'échanger avec leurs nombreux confrères du front, des poèmes qui émanent souvent de vrais poètes, et des plaisanteries pleines de malice et d'esprit.

Nous ne pouvons oublier ici que Mme Rossolin fut avec Mme Eugène Simon, la fondatrice des **Ligues de Bonté** en France. Elle a enrôlé à elle seule, 40.000 enfants dans ces institutions charmantes dont elle s'applique à entretenir l'esprit parmi les petits qu'elle tient groupés autour d'elle. Elle ne cesse aussi de donner son concours à maintes œuvres : **L'Orphelinat des Arts, La Fraternité Artistique, La Préservation et le Sauvetage de la Femme, La Société des Artistes français, Le Denier des Veuves**, etc. etc.

Il va de soi que ainsi occupée depuis la guerre, l'artiste délaisse beaucoup son art. Et ce renoncement n'est pas son moindre mérite.

ŒUVRE des ATELIERS TEMPORAIRES POUR LES RÉFORMÉS N° 2

Subventionnée par le Ministère de la Guerre
Par la protection des réformés n° 2
Par la Ville de Paris

On compte actuellement 295.000 réformés n° 2. Ils ne touchent aucune pension. Un grand nombre d'entre eux, par suite du mauvais état de leur santé, ne peuvent aucunement travailler. D'autres, moins atteints, tâchent de se procurer quelques maigres ressources par des moyens divers. On en voit dans les rues qui cherchent à apitoyer les passants, vendant des bouquets, des dessins, des cartes postales ; d'autres chantent ou récitent aux terrasses des cafés, etc.. Tous sont tristes, découragés et leur existence est, en effet, lamentable.

C'est ainsi que se formera une légion de « sans travail » si nous ne leur tendons dès maintenant, une main fraternelle.

Nous avons fondé pour eux, 5, rue Scribe, avec le concours pécuniaire de la P. R. 2, un atelier où 25 de ces réformés n° 2, gagnant 0 fr. 50 par heure, travaillent et limitent eux-mêmes, selon leur santé et leurs forces, la durée de leur activité. Cet atelier est une preuve vivante du résultat qu'on peut obtenir, de l'espoir que l'on peut fonder sur la création, en grand nombre, d'ateliers temporaires du même genre (assistance par le travail).

Dans cette maison où fraternisent, là comme dans la tranchée, toutes les professions, toutes les classes sociales, tous sont heureux de se sentir encore une force vive du pays et tous y travaillent avec ardeur, unis dans leur commun désir d'être utiles à leur famille.

Il n'est pas de jour où ne vienne se faire inscrire un nombre important de réformés n° 2, nous priant de les appeler aussitôt qu'une place sera vacante. Leur insistance est parfois profondément émouvante.

Sont-ils trop fatigués pour venir travailler à l'atelier ? Ils emportent chez eux le travail et, aidés dans leur besogne par la collaboration de leur femme, voire même de leurs enfants, ressuscitent ainsi la petite industrie familiale si profondément moralisatrice.

Mais il y a mieux à faire encore :

Si chacun des arrondissements de Paris avait son atelier, le permissionnaire, le soldat quel qu'il soit, réformé ou oisif, y pourrait employer utilement son activité, et ce ne serait pas un maigre résultat de cette organisation de diminuer ainsi la clientèle trop nombreuse des cabarets.

Il ne manque pas de travaux dont l'apprentissage est court ; certains d'entre eux intéressent même la défense nationale.

CONCLUSION. — Nécessité économique. — Le pays doit récupérer ces activités inemployées et que la pénurie de main-d'œuvre rend urgentes.

Devoir social. — Il est inadmissible et profondément injuste que ceux qui ont perdu ou compromis leur santé en défendant le pays, demeurent dans le dénûment.

Siège central de l'Œuvre, 3, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Permanence de 2 à 4 h. : 5, rue Scribe, Paris.

Président d'honneur : M. A. Millerand, député, ancien Ministre de la Guerre.

Président : M. Ed. Béglise, Président de la Presse municipale de Paris, 19, rue de la Gare, Chatou (Seine-et-Oise).

Vice-Présidentes : Mme Eugène Simon, Présidente de l'Œuvre « Les Blessés au Travail », 3, avenue du Bois-de-Boulogne ; Mme Teutsch, Présidente de l' « Œuvre du Souvenir », 32, place Saint-Georges ; Mme Louis E. Gould, 11, avenue Mac-Mahon.

Trésorier : Banque Nationale de Crédit, Paris, 20, rue Lepelletier.

Secrétaire Général : M. Camille Truinet, architecte, Attaché temporaire au Musée Galliera, 119, rue de la Tour.

LA VIE MOINS CHÈRE

ECOLE NATIONALE DES ECONOMIES ET DE L'EPARGNE

Cette institution vient d'être créée par Mme A. Moll-Weiss, sous le patronage de la Ligue des Economies, de la Société scientifique d'hygiène alimentaire, de l'Aide morale et de l'Ecole des Mères. Elle a pour but d'enseigner : 1° pourquoi il faut économiser ; 2° comment il faut économiser ; 3° comment transformer l'Economie en Epargne. Elle a pour président M. le professeur Gley, de l'Académie de médecine ; pour vice-président, M. Truchy, professeur à la Faculté de droit, et Mme Gévin-Cassal, inspectrice générale de l'Assistance publique, et pour directrice, Mme Moll-Weiss, fondatrice de l'Aide morale et de l'Ecole des Mères.

Elle forme des dames déléguées qui seront envoyées en mission par toute la France. Les déléguées recevront une indemnité de 300 francs par mois, plus 100 francs pour frais de déplacement et de matériel. Elles suivent gratuitement pendant trois semaines, au siège social, des cours professés par des spécialistes et une série de travaux pratiques, et passent ensuite un examen de sortie.

Chacune est ensuite envoyée dans un département où elles agiront par la causerie, par l'exemple, par l'action sur de petits groupements publics. Elles seront accréditées par le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique auprès des autorités locales. Il va de soi qu'elles doivent au préalable avoir reçu une instruction et une éducation soignées.

Des Comités à Paris et en province soutiennent les déléguées.

La première série de cours a commencé le 9 juillet.

Tel est l'ensemble de la conception. Sa réussite dépendra de deux facteurs : d'une part, de la vaillance et de la compétence des dames déléguées ; d'autre part, de l'aide qu'elles trouveront autour d'elles et des encouragements qui seront donnés à l'organisation elle-même. Mais l'œuvre qu'elle accomplit est si utile, répond à un tel besoin, que toutes les espérances sont permises. Ecrire, 19, quai Malaquais.

Cartes d'économies. — La troisième partie de notre programme est aujourd'hui résolue ; le Ministère des Finances a accepté, sur notre proposition, de créer des cartes d'économies, sur lesquelles cinquante timbres postes de dix centimes, collés les uns à la suite des autres, donneront droit à un Bon de la Défense nationale.

L'échange de la carte d'économie se fera soit au bureau de poste, soit par l'intermédiaire du facteur rural.

SECTION FÉMININE DU COLLÈGE D'ATHLÈTES

La Section féminine du Collège d'Athlètes a voulu vivre quand même, malgré la destruction par les obus du magnifique stade de Reims. Dans ce but, elle s'est reconstituée à Paris et sous le nom « d'Ecole des Monitrices » elle continue l'œuvre commencée avant la guerre (26, rue de la Faisanderie).

Son but est de former des professeurs dames ou monitrices et d'étendre le plus possible l'action en faveur de l'éducation physique des jeunes filles, par la Méthode naturelle. Elle a jeté les basse d'un premier groupement d'enseignement postscolaire de caractère philanthropique.

Prime à nos Abonnés

Le beau livre de Jean Finot:

PREJUGE & PROBLEME DES SEXES

est offert en

Prime gratuite

à tout abonné qui nous procure un second abonnement.

La Presse entière en France et à l'étranger a rendu un magnifique hommage à cet ouvrage qui a été traduit en anglais, en allemand, en espagnol, etc.

« Véritable encyclopédie de la femme, brillante prophétie de ses destinées prochaines », selon M. Seillière, l'éminent critique des « Débats ». Il est d'après M. Paul Adam « savant à l'infini, plaisant comme une conversation auteur du thé » et pour M. Emile Faguet « au premier rang de ceux que pour être renseigné et averti, il faut avoir lu ».

C'est une véritable bonne fortune pour « La Française », de pouvoir l'offrir en de telles conditions.

Préjugé et Problème des Sexes, se vend 5 francs en librairie.

Nous l'expédions gratuitement à tout abonné, qui nous adresse en plus de son propre abonnement le montant d'un abonnement nouveau, plus 0,50 pour le port du volume. On peut venir le demander à nos bureaux les lundi, mercredi, vendredi de 3 à 5 heures.

Héroïnes du Jour

Nous nous étions promis de publier toutes les citations de femmes à l'ordre de l'armée et à l'ordre civil et, de plus, le nom de toutes les titulaires de médailles d'épidémies en or, argent ou bronze. Pour ces dernières, il nous faut y renoncer : elles sont trop. C'est par centaines de noms que se chiffrent ces derniers mois chaque liste d'infirmières récompensées après de longs, pénibles et dangereux labeurs. Mais nous continuerons à donner les citations. Voici les dernières insérées à l' « Officiel », du 19 juin et du 22 juin 1917.

A L'ORDRE DE L'ARMÉE :

Mme veuve MACREZ (Laure), dame employée ;

Mlle THELLIER (Nelly), dame employée;

Du bureau des postes d'Armentières (Nord) : ont fait preuve du plus grand courage et du plus grand dévouement en assurant sans interruption leur service sous les bombardements fréquents auxquels la ville a été soumise depuis le début des hostilités. Ont été tuées en service par un obus tombé dans le bureau au cours du dernier bombardement.

Mme SEGUI (Marie), infirmière temporaire titulaire au centre hospitalier de Fraize : infirmière très dévouée, amputée du bras gauche à la suite de piqûre septique survenue en pansant un blessé.

Mme LITZER (Thérèse), en religion sœur MORANDINE de l'ordre du Très-Saint Rédempteur : attachée depuis neuf mois à une ambulance de première ligne, a toujours fait preuve d'une grande sollicitude et d'un dévouement inlassable pour les blessés. A montré le plus grand sang-froid au cours des derniers bombardements, ne quittant les salles du premier étage qu'après avoir fait mettre à l'abri nos blessés qui s'y trouvaient.

Mme HAUER (Marthe), en religion sœur ISAIE, de l'ordre du Très Saint-Rédempteur : attachée depuis douze mois à une ambulance de première ligne a fait preuve, à la salle d'opération, d'un dévouement et d'une énergie à toute épreuve, toujours prête de nuit comme de jour à seconder les chirurgiens. S'est signalée particulièrement au cours des affaires des 15-18 octobre et des 21 décembre 1915, 6 janvier 1916, donnant, sous le bombardement, l'exemple du courage et du sang-froid.

A L'ORDRE CIVIL :

Extrait de la « Liste de fonctionnaires qui se sont particulièrement distingués depuis le début des hostilités », publiée à l' « Officiel », le 19 juin :

Mme MOREL, receveuse des postes, des télégraphes et des téléphones à Vic-sur-Aisne (Aisne) : le 31 août 1914, n'a quitté son poste que sur les injonctions de la gendarmerie et l'a rejoint volontairement le 4 septembre suivant, en traversant les lignes ennemies. Du 13 septembre 1914, date de la rentrée de nos troupes à Vic, jusqu'au mois de février 1916, époque à laquelle Mme Morel a été appelée à un autre poste, n'a cessé d'assurer le fonctionnement de son service sous le bombardement ennemi, portant secours aux blessés et ranimant les courages autour d'elle.

Mme BAEHREL, dame employée des P. T. T., à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) : n'a pas hésité à traverser des zones soumises au bombardement pour se rendre à son service.

Mme DELARUE (Eugénie), directrice du collège de jeunes filles à Armentières (Nord) : est demeurée à son poste malgré le bombardement et a contribué au ravitaillement de la population s'attirant l'estime de tous ses concitoyens par son dévouement et son courage. A assuré, à la satisfaction de tous, la direction du bureau des allocations militaires qui lui avait été confiée.

Mlle ANTOINE (Marie-Marguerite), employée auxiliaire des postes à Houplines (Nord) : est toujours restée à son poste auprès de la receveuse, qu'elle a quittée quelques mois avant l'évacuation pour participer au travail du bureau de Nieppe, dont l'aide était partie. A fait preuve, en toutes circonstances, de courage et de dévouement, aussi bien à Houplines qu'à Nieppe, malgré les graves dangers de bombardements quotidiens.

Mme MERIAUX, receveuse des postes et Mme veuve TETU, à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais) : ont assuré régulièrement le service et spécialement pendant deux jours sous un bombardement violent au cours duquel le bureau a été démoli.

Mlle Germaine MARCHAL, de Saint-Dié (Vosges), est depuis le début de la campagne, un modèle de sang-froid et de dévouement modeste. Au début de la campagne, elle a recueilli et ramené en automobile les soldats français blessés pendant les batailles de la Meurthe. Le 27 août 1914, elle a sauvé et caché au péril de sa vie, un chasseur à pied dans la propriété de ses parents occupée par l'ennemi. Ayant organisé depuis, à Saint-Dié, un foyer du soldat a, le 16 mars 1916, au cours d'un violent bombardement, donné aux soldats réunis dans le local affecté à cette œuvre, l'exemple du courage et du calme.

Mlle REMY, receveuse des postes, des télégraphes et des téléphones du bureau de Neuville-au-Pont (Marne) : a continué à assurer son service sous un bombardement intense et journalier jusqu'à l'évacuation de cette localité par la population civile.

15me CONCOURS LÉPINE

Poupées, jeux, jouets, articles de Paris, Inventions nouvelles, travaux d'habileté, Industries diverses.

Le 15me Concours Lépine, organisé par l'*Association des petits fabricants et inventeurs Français, reconnue d'utilité publique*, aura lieu cette année, du 10 août au 9 octobre, aux salles du Jeu de Paume et leurs dépendances, dans le Jardin des Tuileries.

Le règlement du Concours est adressé franco à toute personne qui en fait la demande au Siège social de l'Association des petits fabricants et inventeurs Français 181, rue du Temple à Paris, Téléph : Archives 20-32

Les adhésions sont reçues dès à présent et jusqu'au 1er août au Siège social et du jeudi 2 août au mardi 7 août aux salles du Jeu de Paume, dans le Jardin des Tuileries.

Le public sera admis à visiter les locaux du Concours à partir du vendred 10 août, jour de l'inauguration.

Prière à nos abonnés de lire attentivement

Notre prochain numéro paraîtra la dernière semaine de juillet ; il aura pour sujet « Les Femmes et la Paix ».

LA CROIX DE LA TERRE

Diverses Sociétés agricoles et entre autres, « Le Syndicat agricole du Roumois », en Normandie, et la « Société centrale d'horticulture et d'acclimatation », de Nice et des Alpes-Maritimes, ont tenu à reconnaître publiquement les efforts des cultivatrices pour maintenir notre production agricole. Des médailles d'or et des diplômes d'honneur ont été distribués à un grand nombre.

Mais le pays n'a-t-il pas, lui, le devoir de consacrer officiellement le mérite obscur et constant de ces « remplaçantes » ?

Cette question, une féministe, Mme Pelletier d'Escamps, l'a posée à deux reprises au ministre de l'Agriculture en lui proposant la création d'une « Croix de la terre », sorte de « Mérite agricole féminin » du temps de guerre.

Sa suggestion reçut chaque fois l'accueil le plus sympathique. Le 5 janvier dernier, M. Clémentel assurait à Mme Pelletier d'Escamps que cette idée « retenait depuis longtemps l'attention du Gouvernement ».

Elle la retient toujours.

« Et pourtant, dit Mme Pelletier d'Escamps, à l'heure où il faut accomplir de véritables prodiges pour assurer la prochaine récolte, les cultivatrices, avec une énergie indomptable, se dressent contre les obstacles pour les surmonter et les vaincre quand même. »

Pour leur prouver notre admiration, que le Gouvernement accroche sur la poitrine des plus dignes d'entre elles la « Croix de la terre ». Elle ne sera pas une banale distinction honorifique, mais le pendant de la Croix de guerre des poilus et des médailles qu'arborent, avec une légitime fierté, ces autres nobles Françaises : les infirmières.

UNE CANDIDATURE FÉMININE

A la Chambre des Propriétaires

A l'assemblée générale de la Chambre des Propriétaires de Paris tenue le 24 mars dernier et qui réunissait trois mille membres, hommes ou femmes, un fait s'est produit que nous tenons à relever. On ne saurait trop en effet approuver et encourager les femmes énergiques qui dans tous les domaines publics ou privés prennent l'initiative de faire reconnaître un droit féminin. Nous ne connaissons pas Mme de Clion et ne savons si elle fait profession de féminisme. En tout cas, sciemment ou non, c'est du féminisme et du meilleur qu'elle a fait le 24 mars.

Il nous paraît intéressant de donner un extrait de la séance où la revendication s'est produite. On y verra, dans un milieu peu préparé, l'effet d'un acte de courage, car on ne manquera pas de remarquer le changement de ton du président avant et après le discours de Mme de Clion.

Tout d'abord elle hésite à intervenir à l'assemblée et charge un voisin de sa cause :

Un Adhérent. — Messieurs, il y a une dame ici présente qui a, paraît-il, demandé en temps voulu que les dames fassent partie du Conseil d'administration. (Exclamations.) Je me fais l'interprète de cette dame ; ce n'est pas moi qui ai fait cette proposition, mais je demande que le Bureau veuille bien examiner la question.

M. le Président. — Nous sommes aimables avec les Messieurs, nous le serons encore plus à l'égard des dames, mais permettez-moi de vous dire que cette dame est venue l'autre jour au Conseil et a soutenu sa candidature devant le Conseil d'administration ; elle y a reçu, je crois, l'accueil le plus courtois. Il y avait un autre membre qui était présenté, il a été élu à l'unanimité moins une voix ; son élection a été soumise aujourd'hui à votre ratification. J'ai prévenu cette dame que c'eût été un charme pour nous de l'entendre : aujourd'hui, elle n'a pas cru devoir affronter cette tribune qui n'est cependant pas dangereuse. Une autre année, lorsque nous serons en paix, parce qu'on ne doit pas faire en guerre avec les dames, nous serons enchantés de recevoir des dames parmi nous pour vous représenter, mais quand elles auront été élues.

Là-dessus Mme de Clion se jette à l'eau, c'est-à-dire demande la parole, l'obtient, parle et fort bien ; voici son discours presqu'en entier :

Mme de Clion. — Mesdames, Messieurs, il y a environ six mois, j'ai demandé à votre Chambre syndicale et je redemande aujourd'hui que les femmes propriétaires aient voix délibérative dans notre Conseil.

Mon but, en demandant la parole, est uniquement de signaler une situation dont jusqu'ici, nul n'a paru se préoccuper, celle créée par les effets moratoires pour les femmes propriétaires. Qu'elle soit fille, veuve ou divorcée, voire même gérante par intérim des biens de son mari mobilisé, la femme a des intérêts à défendre qui lui confèrent des droits vis-à-vis de l'Etat, de la Société et de ses enfants si elle en a.

Quelles armes a-t-elle pour se défendre ? — Aucune : ce serait ce moins qu'il lui fût permis de prendre part aux discussions, d'y donner son avis, d'avoir voix délibérative (Applaudissements.) Voilà ce qu'on semble même lui dénier. Pourquoi et dans quel but la convoquer aux réunions organisées pour la défense de la propriété ? J'ai été, pour ma part, plusieurs fois à ces réunions, et dans l'une, amère ironie, j'ai entendu un Président (il n'est pas ici) demander à la suite de la réunion aux propriétaires présents de ne voter aux prochaines élections que pour les candidats qui auraient défendu la cause de la propriété. Je me suis demandée vraiment ce que les femmes faisaient là, puisqu'elles n'auraient pas à voter, j'en ai conclu que c'était uniquement pour faire nombre : c'est peu !...

Aussi, est-ce à vous que je m'adresse, Messieurs, qui n'avez fait les lois que pour vous servir et même pour vous bien servir, (Hilarité), tandis que vous refusez tout à celles à qui l'Etat demande tant. c'est plus que de l'ingratitude, c'est de l'illogisme. Il se trouve des cas où la femme propriétaire, et j'en connais, paie la charge de trois voix autrefois représentées, comme fille, belle-fille, femme de propriétaires disparus et où à l'heure actuelle, elles continuent à payer en leur absence, sans avoir aucun droit de représentation, aucun contrôle, ni même le droit d'engager aucune discussion.

Mais, allez-vous me dire, c'est le droit de voter aux élections que vous réclamez ! Permettez-moi de vous répondre qu'en prenant la parole, je n'ai pas eu un seul instant l'intention de soulever la grande question féministe. Je ne veux soulever ici aucune question de féminisme politique, mais bien une question d'administration, de droit, de justice envers tous et, pour ce qui nous concerne en particulier, est-il admissible, Mesdames, que les femmes propriétaires faisant partie d'une Chambre Syndicale telle que la nôtre n'y aient aucune voix délibérative ? Est-il admissible que les femmes ayant les mêmes responsabilités, les mêmes charges, les mêmes impôts qui vont toujours s'accroissant, soient traitées en quantité négligeable ? On m'a déjà objecté que les propriétaires hommes, défendant leurs intérêts, entendaient bien ne pas négliger ceux des propriétaires femmes : c'est d'une bonne pensée, mais sans vouloir prendre à la lettre les affirmations de la sagesse des nations, un proverbe dit qu'on ne fait bien ses affaires que par soi-même. Reconnaissez du moins, dans le même ordre d'idées, que deux avis valent mieux qu'un, et que, dans l'espèce, la présence de celles qui sont très intéressées à leurs affaires ne saurait nuire, au contraire !

Je viens demander à M. le Président de vouloir bien soumettre à l'Assemblée générale, pour obtenir son assentiment, avant tout vote et toute ratification de vote, la proposition suivante :

« Les femmes propriétaires, tout aussi lésées dans leurs intérêts par les décrets moratoires que les hommes propriétaires et qui n'ont aucune voix délibérative dans nos Conseils demandent à y être représentées au mieux. L'une d'elles demande à les représenter. Notre Conseil, composé de 23 membres, doit aujourd'hui en élire un 24e, doit-il être homme propriétaire ou femme propriétaire ?

Cependant un seul membre du Conseil ayant voté pour elle, la candidature de Mme de Clion, ne fut pas présentée à l'Assemblée. Et le Président conclut ainsi les regrets qu'il lui exprime :

J'ai examiné les statuts, j'y ai vu que les dames peuvent faire partie du Conseil d'administration, je suis sûr que, dans l'avenir, vous ferez une très grande propagande et je serai très heureux, si je suis encore de ce monde, de vous proclamer membre de notre Conseil, mais en ce moment, vous n'avez pas été élue, c'est une petite défaite à laquelle vous n'êtes pas habituée, mais la prochaine fois vous prendrez votre revanche.

Nous souhaitons que pour vouloir cette revanche, Mme de Clion montre autant de persévérance qu'elle a montré de bravoure.

Les Restrictions en Allemagne

Ces renseignements suivants nous ont été donnés par une Américaine arrivant de Dresde où elle a séjourné plusieurs mois et ayant vu cette ville à une année d'intervalle.

Elle y a constaté une grande aggravation de la situation matérielle et morale.

Nous soumettons ce récit à nos lecteurs afin qu'ils puissent le donner en exemple à tous ceux qui expriment des doutes sur nos raisons de tenir. Quand l'Allemagne tient depuis si longtemps, en des conditions pareilles, pour nous vaincre, devons-nous lésiner sur l'effort nécessaire afin de n'être pas vaincus ?

Les ressources en vivres et autres objets de première nécessité sont bien moindres et les esprits, dans la population civile, sont maintenant très déprimés. On se nourrit principalement de pain, de pommes de terre, de raves, de poisson séché et d'un peu de viande. Dans l'espace de dix à quinze jours on peut obtenir 1/8 de livre de beurre (et quel beurre !) et un œuf. Le lait est exclusivement réservé aux enfants en bas-âge ; ni les malades, ni les vieillards n'en peuvent avoir. Plus de riz ni de pâtes alimentaires, ni de thé, ni de café et presque plus de sucre. Celui-ci est, dit-on, employé dans la fabrication des explosifs. Et même, ce qui fait la base de l'alimentation est rare et mauvais. Par tête et par semaine, on ne peut avoir que trois livres (ration récemment réduite), d'un pain indigeste, ou d'une farine brune, très composite : 5 livres de pommes de terre, dont beaucoup pourries, et un peu plus de 1/4 de livre de viande, ration augmentée en compensation de la réduction de celle du pain. Je me suis enquis de la qualité de la viande, il m'a été répondu, en se défendant de toute exagération et de tout humour que, si menue est la quantité qu'on se met en bouche, qu'il est impossible d'en discerner le goût. Les raves sont de l'espèce qui, précédemment n'était donnée qu'au bétail ; on en fait des usages multiples et variés ; elles entrent dans la composition du pain, elles contribuent à quantité de préparations remplacent les choux dans la choucroute, inommées, obsédantes par la répétition de leur goût fadasse et aqueux. Le poisson séché est une autre obsession. C'est lui qu'on rencontre dans des saucisses, dans des boudins, lui encore dans ces grosses boules qui infestent les potages allemands et qui même dans la composition normale, étaient atroces. Dans le domaine des « délicatessen », la chimie intervient pour tromper l'œil et si possible, le palais. Les poudres abondent : elles produisent, au choix, le lait, le jaune d'œuf, le blanc d'œuf, les gelées, la saveur et le parfum des fruits, etc.. De ces ingrédients prennent naissance des petits gâteaux trompeurs, à pâte de sciure de bois comestible (?) avec un couronnement de simili crème ou confiture. Et ce n'est pas pour rien ; quelques 5 ou 6 de ces fallacieuses bouchées vous soutirent deux à trois marks.

A son arrivée en Allemagne, notre amie a été étonnée et offusquée de n'entendre parler que mangeaille, ceux-là mêmes qui, par leur culture, devaient être portés à de plus nobles entretiens, et elle manifesta son sentiment. Un mois après, on lui fit justement remarquer qu'elle-même n'avait plus d'autre sujet de conversation, telle est l'emprise du côté matériel de l'existence, dans le pays assiégé.

La disette du charbon s'est fait très cruellement sentir en hiver. Dès la nuit, sous la neige ou la pluie, dans le vent et l'humidité, des groupes lamentables de femmes stationnaient devant les guichets qui devaient, à partir de six heures délivrer des bons de briquettes, à raison de 70 pour une certaine période. Puis tout ce pauvre monde s'en allait, transportant péniblement, qui a dos, qui sur de petites charrettes à bras, l'insuffisant combustible.

Le savon manque complètement. On se lave, à peu près, avec une espèce de craie. Le linge est lavé à un blanchissage chimique, qui n'est pas fait pour en prolonger la durée.

On a réquisitionné tous les ustensiles en cuivre ou en alluminum d'où de grandes difficultés dans la préparation des mets et autres soins d'intérieur. Les pauvres ménagères ont, d'ailleurs, toutes les tribulations. L'obtention de la pitance journalière est pour elles une laborieuse et fatigante tâche. Dames de la Société, comme femmes du peuple, leurs cartes à la main assiègent des heures durant les magasins, vont de l'un à l'autre, heureuses quand elles rentrent avec leurs filets plus garnis, les cartes pour divers articles, étant simplement limitatives et utilisables à concurrence des existences des marchandises. Le cuir naturel manque, il est remplacé par un cuir artificiel « Kunstleder » très fragile. Les ressemelages, trop souvent nécessaires, se font en feutre goudronné, autre substitut appelé « Filz geteert ».

Plus trace de monnaie de nickel. Il y est suppléé partiellement par des billets de 50 pfenigs créés à cet effet. Au-dessous on se sert de timbres-postes, mais seulement pour rendre au public la monnaie de sa pièce, sans les accepter de lui en paiement. Cela produit dans les menues transactions, une grande gêne, sensible surtout aux petites gens qui n'ont guère l'occasion d'utiliser les timbres pour leur correspondance.

Dans l'habillement aussi sévit une rigide réglementation et, en général, dans toute la consommation de tissus. Une femme peut avoir par an, deux chemises, deux pantalons, deux paires de bas, deux mouchoirs, une paire de chaussure d'extérieur, une paire de pantoufles et, avec maximum de métrage, un costume, une robe et deux blouses. On n'a pas su me donner le détail du trousseau masculin, mais il ne peut être qu'à l'avenant. Un nouveau ménage s'installant, n'a droit qu'à deux paires de drap de lit quatre essuie-mains,, quatre torchons, quatre serviettes. Aucune accumulation n'est autorisée. Au bout de l'année, les nouvelles acquisitions doivent se limiter au remplacement de ce qui est hors d'usage.

Ce tableau, si sombre soit-il, ne donne qu'une imparfaite idée des privations. Elles sont de toutes sortes et de tous les moments. Leurs effets se lisent sur les physionomies : partout visages pâles, émaciés, mines abattues. Mais c'est sur les classes populaires que les souffrances pèsent de tout leur poids, et c'est là qu'on en voit les plus impressionnants stigmates.

Contrées agricoles, la Bavière, le Wurtenberg et le Grand-Duché de Bade, sont le moins éprouvés. Ces pays gardent jalousement leurs ressources, n'en laissant rien sortir au profit du reste de l'empire. Ils refusent même, invariablement, d'admettre en résidence, tout Allemand qui n'est pas des leurs.

En résumé, notre amie a l'impression, la conviction même, que l'endurance allemande est près de ses extrêmes limites et qu'un autre hiver de guerre en viendrait sûrement à bout.

Quelle que soit la valeur de cette opinion, les faits rapportés sont absolument véridiques.

LES LIVRES

La femme italienne dans l'histoire, la légende et la poésie, par Linda Ferrari.

Mme Linda Ferrari a eu l'idée ingénieuse de réunir pour en former un volume, la plupart des récits, poèmes, jugements d'historiens et de littérateurs sur les grandes Italiennes depuis la fondation de Rome jusqu'à nos jours. Elle a suivi l'ordre chronologique qui n'était peut-être pas le meilleur, mais d'où il résulte que l'intérêt va croissant. A moins d'avoir conservé un souvenir délicieux de la classe de sixième, on n'éprouve pas un très vif désir de revoir défiler les figures trop classiques des altières romaines, la vaillante Camille, l'intrépide Clélie, la mère de Coriolan et la femme de Brutus, ni de réentendre les mots à effet de Cornélie mère de Gracques. Plus attachantes sont les vierges chrétiennes, depuis celles des premiers siècles, Cécile, Agnès, jusqu'à Sainte Catherine de Sienne, qui à elle seule fit cesser le schisme d'Avignon. C'est surtout pendant la Renaissance que le rôle de la femme s'affirme en Italie. On la voit constamment inspirant les chefs-d'œuvre, faisant naître la gloire autour d'elle; aucun des grands artistes n'est complètement à l'écart de son influence : souvent elle est elle-même « grand homme », comme Isabelle d'Este ou Vittoria Colonna, le grand ami de Michel-Ange. A côté de ces personnalités célèbres, auréolées par six ou sept siècles de littérature et envolées de légende, telle la béatrice de Dante, on aimera trouver ici de belles pages inspirés aux écrivains par des femmes situées un peu plus à l'arrière-plan et pourtant dignes de renommée, comme la guerrière et législatrice Eléonore d'Arborea, ou l'amoureuse Dianora dei Bardi.

Mais la partie de ce curieux recueil qui sera probablement la plus attrayante pour les lecteurs d'italien est la dernière, celle qui contient l'histoire des héroïnes modernes. Les femmes qui avaient tant contribué à l'éclat de l'Italie pendant la période de splendeur artistique, ne devaient pas demeurer en dehors du grand mouvement de délivrance à l'heure du Risorgimento. Ainsi on vit une humble Messinoise, Rosa Donato, femme du peuple, qui, au péril de sa vie, en 1848, fit sauter la poudrerie de la ville assiégée, détruisant un grand nombre d'ennemis.

Le volume se termine par quelques anecdotes sur l'enfance et l'éducation de la reine Hélène.

Salonique par Iaun Karmor (commandant Bourge).

La plume vivante et colorée de Iaun Karmor (avec un I français), trace la monographie de Salonique. La Thessalonique du Grec Cassandre, convoitée par tous ses voisins, résista longtemps aux invasions. Elle succomba, avec toute la Macédoine, à la conquête romaine. Elle connut, sous la domination des Romains, une « quiétude qu'elle ne retrouvera peut-être que dans la paix française ». En 300, les Goths détruisent 15.000 habitants sans distinction d'âge ni de sexe (déjà !). Puis, c'est une succession d'invasions, de dévastations et d'horreurs : les Huns, les Avars, les Sarrasins, les Normands, les Arabes de Crète, les Catalous de Gallipoli, les Lombards, les Epirotes, les Vénitiens, puis les Boulgres, farouches ancêtres des Bulgares, qui boivent dans les crânes de leurs ennemis. Enfin, les Turcs achèvent le massacre et ne laissent dans la ville morte que cadavres et chiens errants. Elle se repeuple peu à peu, et au XVe siècle, l'immigration des Juifs buaient presque toujours à défendre la ville contre ces assauts répétés ; plus tard, chassés d'Espagne lui rend sa prospérité commerciale.

elles montaient le long de la côte une garde

Les femmes et les jeunes filles contrisanitaire en chassant par leurs cris, les voiliers suspects.

L'avenir de Salonique est très brillant d'après M. le commandant Bourge, qui voit en son port l'un des deux grands centres maritimes de l'Europe, l'autre étant non pas Marseille ni Liverpool, mais La Pallice, près La Rochelle.

ALICE BERTHET.

La Maternité et le Travail

Rapport présenté le 19 Mai 1917, à M. Roden, sous-secrétaire d'Etat au Travail, au nom de la Section d'Hygiène du Conseil National des Femmes Françaises

Nous avons donné dans notre numéro du 5 mai dernier sous le titre Le Travail féminin et la Maternité, *un travail de Mme Marguerite Martin sur les questions que pose au point de vue de la Maternité l'indispensable emploi des femmes dans la grande industr. . Ce rapport concis avait été présenté au congrès de* l'Union Française pour le suffrage des Femmes *qui avait mis ce sujet à l'étude. Le travail ci-dessous ne fera pas double emploi avec le premier, car il contient une vue plus développée du sujet, et des détails absents du premier. Les conclusions des deux sociétés sont analogues sauf sur le point du repos des femmes enceintes ou accouchées dont l'U. F. S. F. n'admet point qu'il puisse être imposé aux mères.*

Nous voudrions par la propagande que nous faisons à nouveau sur ce grave sujet en publiant le rapport de Mlle le docteur Mulon, hâter la réalisation de la protection indispensable des mères ouvrières et de leurs enfants. Les mesures reconnues nécessaires se font par trop attendre on le répète de toutes parts.

Insistons entre autres sur l'obligation légale *qui doit être faite aux patrons de les adopter. Et donnons la parole au docteur Mulon.*

Monsieur le Ministre,

Lors des audiences que vous nous fîtes l'honneur d'accorder, le 22 décembre 1916 et le 9 mars 1917, au Conseil national des Femmes françaises, nous avons pu apprécier la haute préoccupation que vous inspirent les questions de maternité chez les ouvrières.

Il ne vous avait pas échappé, en effet, que, parmi les conséquences de cette guerre de trois ans, l'une, plus spécialement grave, mérite d'attirer toute l'attention des Pouvoirs publics : c'est celle qui rend désormais tributaires du travail féminin toutes les exploitations, qu'elles soient commerciales, industrielles ou administratives, ceci pendant un temps impossible à calculer, mais qui sera évidemment long.

Si donc les femmes françaises ne remplissent pas dous leurs devoirs de mères en même temps que leur devoir de travailleuses, c'en est fait de la nation.

Le plus grand nombre assumera sans hésiter ces deux tâches, si lourdes à cumuler pourtant, si du moins la possibilité lui en est laissée.

Mais d'importantes mesures paraissent indispensables si on veut atteindre ce but, mesures dont les plus urgentes à envisager sont :

Première partie : Protection de la Femme

A. — La protection de la Femme, dès avant la maternité : réduction de la fatigue par l'application généralisée de la journée de 8 heures et de la semaine anglaise ou par l'institution du demi-temps. — Appropriation de l'outillage. — Meilleure hygiène des locaux. — Création de salles de repos. — Augmentation des inspectrices du travail. — Création de superintendantes.

B. — La protection de la femme enceinte ou nourrice, la suppression du travail debout, la suppression des travaux de force, du travail de nuit, la diminution des heures de travail durant la grossesse et l'allaitement.

Pour conjurer l'accouchement avant terme, l'expérience nous a montré qu'il serait nécessaire de rendre **obligatoire** le repos avant l'accouchement, que réclame la loi Strauss, non seulement pendant quatre semaines, mais pendant six semaines avant la naissance de l'enfant. Une femme grosse de sept mois et demi ne peut sans danger pour elle et pour le futur enfant, continuer à travail, son rendement est d'ailleurs très diminué. Obligatoire aussi, devrait être le repos de quatre semaines après l'accouchement.

Mais, corollaire obligé, il faudrait que la mère reçût une indemnité correspondant exactement au salaire perdu pendant ces périodes et non point seulement la dérisoire allocation actuelle.

La maternité déjà si onéreuse ne doit point entraîner une diminution des ressources pour la travailleuse.

Cette indemnité devrait rester indépendante des primes à la natalité qui ont été envisagées et que nous espérons voir instituer « pour prix du cadeau fait à l'Etat » comme le proclama Mirabeau et comme compensation de l'amoindrissement de la capacité ouvrière pour la mère.

Une indemnité devrait être également donnée aux femmes condamnées au chômage forcé par leur état de grossesse, maladie ou perte de l'emploi ; car à l'heure actuelle encore, bien que le péril d'extinction de la race française soit devenu si tragiquement proche, la plupart des employeurs renvoient systématiquement toutes les femmes enceintes. (Renseignement fourni par le contrôle de la main-d'œuvre féminine.)

La mort par inanition ou l'avortement provoqué, voici donc l'alternative laissée à ces femmes enceintes, tant qu'elles ne seront pas protégées.

2e Partie : Protection de l'enfant de 0 à 1 an

Il est tout aussi urgent de lutter contre le terrible fléau de la mortalité infantile, plus meurtrier au pays que l'alcool et la tuberculose puisqu'il enlevait au pays avant la guerre, 100 à 150,000 Français de moins d'un an, chaque année ; puisqu'il en enlève une proportion plus grande encore depuis la guerre.

Pour cela il est indispensable : 1° de ne pas priver l'enfant de la sollicitude maternelle, protection que rien ne peut remplacer ; 2° de lui laisser le seul aliment qui lui convienne dans la première année de sa vie : le lait maternel.

Il est donc de toute urgence d'accorder à toute mère qui allaite, le temps nécessaire à remplir son devoir primordial.

Pourtant, il ne faut pas que le surcroît de peine physique, d'inquiétudes morales, de charges matérielles qu'entraîne la maternité, coïncide avec une diminution des ressources. Le temps prélevé sur le travail pour l'allaitement ne devra pas être décompté du salaire.

Mais il serait injuste et il serait aussi dangereux pour la maternité, que l'employeur fût contraint de payer une besogne qui ne lui est point fournie. Les mères en allaitement seraient aussitôt exclues des emplois. Ici, je me permets, Monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur une solution qui a été suggérée par M. le Professeur Bar, devant l'Académie de Médecine, et dont cette assemblée a adopté le principe. Il me paraît obvier à ces deux ordres d'inconvénients : la mère allaitant recevrait une indemnité correspondant (ou dépassant) le salaire perdu pendant le temps des tétées. Cette indemnité lui serait versée par une assurance sociale (Caisse de Maternité), alimentée de la manière suivante : tout employeur de main-d'œuvre féminine, serait tenu de payer une prime-impôt multipliée par le chiffre total des femmes employées, qu'elles soient mères ou non. Ainsi, le patron n'aurait plus son avantage direct à exclure de son établissement les femmes qui donnent des enfants au pays.

(Cette même caisse indemniserait les femmes pendant la période de repos rendu obligatoire qui précède et suit l'accouchement, pendant le chômage forcé qu'entraîne souvent la grossesse.)

Mais la question du temps de l'allaitement résolue, il est non moins urgent que des chambres d'allaitement soient annexées à tous les ateliers, magasins, bureaux, etc., etc...

L'enquête que j'ai poursuivie depuis sept mois m'a convaincue qu'on n'obtiendra point ces résultats sans en imposer aux employeurs l'obligation légale, renforcée par de **sévères sanctions.**

C'est ainsi, pour n'en citer qu'une preuve, que j'ai vu un industriel ayant créé spontanément une petite crèche dans une usine de plus de 1,000 ouvrières, se proposer de la supprimer pour en consacrer l'emplacement à peser des charrettes. (Notons que d'immenses espaces restaient vacants dans cette importante usine.)

Si un patron qui avait compris un instant son devoir patriotique, renonce ainsi à l'accomplir, qu'attendre de ceux qui n'ont rien fait ?...

A l'instigation de M. le sénateur Strauss, une campagne méthodique, ardente, a été organisée avec l'aide des principaux groupements féminins, pour presser les industriels de la région parisienne de créer des chambres d'allaitement. Quelques-uns l'ont fait aussitôt. Quelques autres ont fait des promesses. Mais presque tous les autres, l'immense majorité, ont répondu : « Nous le ferons dès que la loi nous y obligera. »

Nous ne pouvons rien attendre que de l'obligation imposée par une loi rapidement votée et exécutée.

Celle que la Section d'Hygiène a réclamée par un vœu voté à l'unanimité en décembre 1916. Celle qu'a réclamée le vœu émis en décembre 1916, par le « Comité du Travail féminin ». Celle qu'a réclamée l'assemblée générale du Conseil national des Femmes françaises en janvier 1917.

Vous vous êtes déclaré, Monsieur le Ministre, partisan de cette obligation et votre appui sera inappréciablement précieux à sa réalisation.

Depuis mars dernier, un vote de l'Académie de Médecine apporte un autre et très important appui aux législateurs.

La loi Engerand, votée en 1913 par la Chambre des Députés, comme la loi Durand l'avait été en 1906, a été adoptée et remaniée par le Conseil supérieur du Travail. Elle attend depuis 1914, le vote du Sénat. Son auteur s'est engagé à l'amender largement lorsqu'elle reviendra devant la Chambre des Députés.

Un projet a été déposé sur le Bureau de la Chambre des Députés, le 16 février 1917, par M. le docteur Doizy, président de la Commission d'Hygiène de la Chambre, pour réclamer l'obligation.

Le même jour un autre projet de même sens a été déposé sur le Bureau du Sénat par M. le sénateur Strauss. Les considérants pressants qui l'accompagnent et le justifient, acquièrent une importance spéciale par la prévision d'une caisse de maternité.

L'obligation légale apparaît donc une nécessité urgente même aux esprits qui répugnaient le plus à la contrainte ; leur généreuse confiance dans la générosité d'autrui s'est complétée, en présence des ravages de la guerre, par la volonté d'une action d'ensemble rapide, immense, proportionnée à l'imminent péril et, telle que seule une loi la peut réaliser d'urgence.

On y a objecté que l'obligation avait donné de mauvais résultats en Italie. On a même dit qu'elle y avait échoué.

L'échec, même s'il eût été véritable, ne serait pas une preuve que l'expérience ne pourrait réussir en France. Mais **il n'y a pas eu échec.** J'ai pris des informations en Italie. Les documents que j'ai reçus de l'Office du Travail italien m'ont paru dignes de vous être montrés, Monsieur le Ministre. Ils prouvent que la proportion des chambres d'allaitement aux ateliers est celle qu'a formulée la loi. Que, d'autre part, en huit années d'effet, sur un total de plus de 7,000 contraventions dressées par les inspecteurs du travail, **huit** seulement l'ont été pour manquement aux dispositions légales concernant les chambres d'allaitement. La loi n'a point fait parler d'elle. Peut-on dire qu'une loi qui a joué ainsi ait échoué ?...

Le commandeur Faicini, directeur de la statistique et du travail, attribue son succès à la simplicité des mesures prescrites. Il ajoute qu'il serait souhaitable qu'une enquête complète fût demandée par le Ministère du travail français. Il suggère même combien serait souhaitable aussi l'intervention d'une **législation interalliée.**

Il ne vous échappera pas, Monsieur le Ministre, qu'un accord entre les puissances alliées aurait une importance spéciale pour la protection de l'industrie française, patrons et ouvriers, si elle pouvait entrer dans les clauses économiques du **prochain traité de paix.**

Troisième partie : Protection de l'Enfant de 1 à 2 ans

Lors de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder, le 9 mars, Monsieur le Ministre, vous aviez prié le Conseil national des Femmes françaises d'étudier les points suivants :

1° Jusqu'à quel âge convient-il de laisser les enfants des ouvrières à la crèche industrielle ?

2° Doit-on les séparer de leur mère à 1 an et les confier à une autre crèche que celle de l'usine jusqu'à 3 ans ?

3° Vaut-il mieux les laisser sous la protection de leur mère jusqu'à deux ans pour les mettre alors directement à l'école maternelle ?

Pour pouvoir répondre à ces trois questions en fondant une appréciation sur des faits, je me suis livrée à trois enquêtes l'une dans les crèches municipales, l'autre dans des crèches industrielles par voie de referendum et par visites personnelles. J'ai enfin envoyé un referendum à toutes les directrices d'écoles maternelles du département de la Seine.

Dans des crèches privées, j'ai vu de magnifiques enfants, aussi beaux que ceux dont les mères ne travaillent point, rester superbes jusqu'à quinze mois, même par conséquent après le sevrage, parce qu'ils étaient placés sous la protection de la surveillance maternelle, en petit nombre, dans le magasin même où les mères étaient employées. Or ces mêmes bébés, que le règlement renvoyait à quinze mois, étaient alors placés en nourrice ou dans des crèches, ils y tombaient malades et quelques-uns sont morts.

Ceci nous a convaincus que l'enfant ne doit pas être séparé de sa mère avant dix-huit mois et même deux ans.

Enquête dans les crèches municipales

Le referendum envoyé à toutes les directrices des crèches du département de la Seine, m'a donné les enseignements suivants :

1° Les mères des enfants qui sont confiés à ces crèches ne peuvent utilement exercer une surveillace (L'insuffisance en quantité et en qualité de personnel gardien ne compense point ce mal(1). Deux seules inspectrices sont chargées d'inspecter toutes les crèches municipales de Paris ! Le dévouement incessant de ces deux femmes ne peut suffire à rendre efficace l'accomplissement d'une telle tâche) ;

2° Les mères empêchées par les conditions de leur travail de venir à la crèche au cours de la journée et de donner leur lait le jour, mais sentant la valeur de cet aliment, ont une tendance régulière à donner le sein la nuit. Elles le font jusqu'à dix-huit mois et même deux ans. Il en résulte pour la mère comme pour le bébé, une morbidité accrue par la privation de sommeil, la fatigue supplémentaire ou la mauvaise digestion.

Ces faits affirment encore la nécessité de permettre à la femme d'accomplissement de son devoir maternel dans des conditions normales. Ils s'ajoutent à toutes les autres raisons de souhaiter la création très prochaine de chambres d'allaitement, garderies des enfants d'ouvrières jusqu'à deux ans, garderies qui devront être dans la proximité immédiate de l'atelier, du magasin et du bureau ;

3° Je n'avais pas demandé la mortalité qui sévit dans les crèches, car les enfants ne meurent jamais à la crèche, ils vont toujours mourir à l'hôpital ou dans leur famille. Mais il suffit de connaître la mortalité moyenne des enfants au biberon pour être terrifié de constater que deux à trois sont les proportions d'enfants au sein sur quarante enfants qui fréquentent en moyenne haque crèche. Une crèche a dû fermer faute d'enfants et ce renseignement n'est pas moins terrible à lire. Partout il y a moins d'enfants qu'en temps normaux, répètent les directrices, non seulement parce que les naissances ont diminué, mais parce que les femmes, happées par l'usine, ont envoyé davantage leurs enfants en nourrice, où la mortalité s'élève jusqu'à 30, 50, 60 et 76 0/0 parfois ;

4° L'enquête m'a confirmée dans mon expérience personnelle touchant l'ignorance des mères, aussi grande que leur bonne volonté et sur la nécessité d'instituer dans toute chambre d'allaitement, une **consultation médicale hebdomadaire** du nourrisson pour protéger la santé des mères et des enfants. Elle m'a montré, en outre, qu'il faut exiger un personnel gardien instruit, spécialisé et normalement rétribué, sous peine de voir échouer la chambre d'allaitement.

Quatrième partie : Protection des Enfants de 2 à 3 ans dans les écoles maternelles

Enfin, du referendum adressé aux 335 directrices d'écoles maternelles du département de la Seine, il semble qu'on puisse conclure que :

1° Les enfants pourraient entrer à deux ans, comme le prescrit, d'ailleurs, le règlement de ces écoles ;

2° Que la mesure généralisée présenterait tout d'abord les avantages suivants :

a) Augmenter près de trois fois le nombre des endroits où ces petits enfants sont reçus car il y a environ 120 crèches et environ 335 écoles maternelles dans la région parisienne ;

b) Substituer à un personnel gardien ignorant, des institutrices spécialisées, au dévouement éclairé ;

c) Les mères gagneraient parfois un temps précieux à conduire tous leurs enfants au même endroit ;

d) Des frères et des sœur aînés obligés de rester à la maison pour garder les petits, pourraient fréquenter l'école ;

e) Les mères laisseraient moins facilement ces bébés à la néfaste voisine ou à la concierge ou même à la rue, car elles ont plus de confiance dans l'institutrice que dans la femme de service des crèches ;

f) Les écoles maternelles ont une cour, tandis que les crèches municipales sont, le plus souvent, installés dans un appartement au deuxième ou au troisième étage, sans jardin par conséquent ;

g) Les crèches pourraient plus facilement s'occuper des enfants de 0 à 2 ans.

Mais pour profiter de ces avantages, **tout** est à réformer dans les écoles maternelles, car les réponses reçues des directrices montrent la manière la plus évidente que si le règlement prescrit d'y recevoir les enfants de deux ans, s'ils y fréquentent, en effet, dans une proportion de 10 à 24 0/0, rien n'est fait pour les y recevoir.

Les directrices en donnent des preuves les plus navrantes : **le personnel est insuffisant.** Alors qu'il faudrait, disent-elles, une institutrice pour 15 à 20 enfants, de 2 à 3 ans, l'une a 1 maîtresse pour un total de 90 enfants de 2 à 7 ans, une autre 2... pour 155 enfants !... Une autre écrit : « J'ai 58 enfants à garder, je suis seule, sans adjointe avec une seule femme de service qui fait tout, sauf s'occuper des enfants. »

Les locaux dans la presque unanimité les réponses sont totalement insuffisants aussi, comme dimensions et comme adaptation. Dans une école où il y a 160 enfants dont beaucoup de 2 à 3 ans, il n'y a qu'une classe et un préau ! ayant chacun six mètres sur huit !...

Des directrices signalent, en outre, que leur école est entourée par des établissements de voisinage insalubre. Dans un cas, à droite, en face, à gauche, derrière sont des dépôts de vieux papiers, de chiffons, etc...

Le matériel est aussi déplorable. Des tables et des bancs de classe pour ces bébés. Point de berceaux. Ces enfants de deux à trois ans dorment sur leur coude, à leur table d'écolier.

Dans un groupe scolaire de 1,600 élèves, où ces petits peuvent-ils faire leur sieste d'après-midi ? Où peuvent-ils porter leurs pas trébuchants ? Point de jardin pour eux, des cours bitumées, des préaux dans lesquels ils sont mêlés aux plus grands.

La nourriture scolaire n'est pas appropriée à leur âge. Ils reçoivent le même repas que les grands à midi, rien de 7 h. à midi, rien à 4 heures.

L'école maternelle ouvre trop tard pour les ouvrières, à 7 heures en été et à 8 heures en hiver.

Cet état de choses est un navrant scandale.

Je conclurai donc mon enquête en disant que si l'entrée des enfants de deux ans à la Maternelle, présente toute une série d'avantages, il faut cependant ou leur en interdire l'accès ou les y recevoir convenablement, c'est-à-dire : en en modifiant tout.

1° Avancer l'heure d'ouverture, avec au moins une femme de service, car beaucoup de ces tous petits attendent l'ouverture chez une concierge ou même dans la rue !

2° Augmenter le personnel des institutrices spécialisées en jardinières. A ce propos, un inspecteur de l'enseignement primaire me signale que le poste des écoles maternelles est considéré par l'administration, et naturellement aussi par les institutrices, comme la première marche de l'échelle hiérarchique. Il s'ensuit qu'elles ont hâte de le franchir et ne peuvent s'y intéresser ;

3° Augmenter surtout les femmes de service ;

4° Adapter l'alimentation, purées, verre de lait à 9 heures et à 4 heures ;

5° Adapter les locaux, ajouter une salle de repos pourvue de berceaux pour la sieste de l'après-midi ;

6° Adapter le matériel. Remplacer les bancs et tables de classes par des tables mobiles, des petits fauteuils, des jouets ;

7° Adapter un water-closet spécial ;

8° Réserver un jardin ou une cour sablée et non bitumée.

Enfin de nombreuses directrices réclament deux sections ayant des locaux séparés, l'une pour les enfants de deux à quatre ans, l'autre pour ceux de quatre à sept ans, sous une même direction. La surélévation es locaux actuels le permettrait presque partout.

La section d'Hygiène du Conseil national des Femmes françaises, que j'ai saisie des résultats de cette enquête, a émis à l'unanimité **le vœu** que « puisque les écoles maternelles reçoivent les enfants de deux à trois ans, puisqu'il est, en effet, utile qu'il en soit ainsi, le matériel, le personnel, les locaux, l'alimentation soient adaptés à la fonction qui leur est dévolue. »

Nous ne doutons pas, Monsieur le Ministre, que vous partagerez cet avis ; votre sollicitude pour les enfants des femmes qui travaillent dans les établissements de l'Etat nous donne la certitude que vous interviendrez auprès de votre collègue, M. le Ministre de l'Instruction publique, pour lui signaler ce pitoyable état de choses aussi préjudiciable à la santé de notre population enfantine qu'au bon renom des administrations françaises.

Conclusions générales. — Nous nous résumerons en formulant ainsi les mesures qui nous paraissent les plus urgentes pour la sauvegarde de la race française :

1° Protection de la femme qui travaille dès avant la maternité. — Réduction de la fatigue par l'application généralisée de la journée de huit heures et de la semaine anglaise, ou par l'institution du demi-temps.

Appropriation de l'outillage. — Création de salles de repos, de lavabos de W.-C. réservés au femmes. — Meilleure hygiène des locaux. — Augmentation du nombre des inspectrices du travail. — Création de superintendantes ;

2° Protection de la maternité. — Suppression des travaux de force, du travail debout, du travail de nuit, réduction systématique des heures de travail pendant la grossesse et l'allaitement ;

3° Repos obligatoire et non plus facultatif. — Pendant les six semaines et non les quatre semaines qui précèdent l'accouchement et pendant les six semaines qui le suivent ;

4° Versement aux mères d'une indemnité correspondant exactement aux salaires ainsi perdus et non point seulement d'une dérisoire allocation de famine ;

5° Versement d'une indemnité aux femmes qui, du fait de leur grossesse, seront condamnées au chômage forcé soit par leur état de santé, soit par la perte de leur emploi ;

6° Le droit pour toute mère allaitant son enfant, de disposer, au cours de la journée de travail, et quel que soit ce travail, de deux périodes de quarante minutes pour aller donner le sein à son bébé dans l'établissement ou au dehors, à son choix ;

7° Ce temps ne devra jamais être défalqué du salaire, quel que soit le mode de rétribution, au temps ou aux pièces. Il sera remboursé à la mère sous forme d'un versement fait par une caisse d'assurance sociale, alimentée par les employeurs, au prorata du nombre de femmes, mères ou non, qu'ils emploient ;

8° Tout employeur qui aura annexé à son établissement une crèche, pourra réduire à vingt minutes le temps réservé à l'allaitement. (Ceci comme prime à cette création par les petits patrons) ;

9° Obligation pour tout employeur de plus de cinquante femmes, d'annexer à son établissement, une pouponnière où les enfants des femmes employées seront gardés pendant le travail de leur mère.

Cette pouponnière devra comporter :

5 berceaux pour cinquante femmes employées, mères ou non ;

1 personnel gardien spécialisé ;

1 consultation médiale hebdomadaire des nourrissons.

Elle sera établie sous la responsabilité de l'employeur et de son médecin dans des conditions d'hygiène, d'installation et de surveillance que précisera un règlement d'administration publique ;

10° Les enfants y seront conservés jusqu'à deux ans ;

11° Création d'un corps d'inspection de ces pouponnières chargé de veiller à l'application de la loi ;

12° Adaptation des locaux, du matériel, du personnel, des règlements des écoles maternelles à la fonction qui leur est fixée par les règlements de recevoir les enfants de deux ans.

Nous souhaitons vivement, Monsieur le Ministre, que grâce à votre dévouement à la chose publique, ces mesures si urgentes soient rapidement appliquées, car tandis que nous les réclamons, aujourd'hui même, et comme chaque jour hélas, il meurt 400 petits enfants de moins d'un an à la France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments de très haute considération.

Docteur CLOTILDE MULON,
Rapporteur de la Section d'Hygiène du Conseil national des Femmes françaises.

(1) Les berceuses en trop petit nombre reçoivent en outre des salaires dont ne peuvent se contenter à l'heure actuelle que les femmes inaptes à un travail aussi délicat. (3 fr. par jour pour 10 heures de travail.)

On nous écrit :

A la suite de l'article récemment paru dans *La Française sur* « Les femmes et le notariat », nous recevons d'une de nos amies le récit suivant, qui mérite d'être communiqué :

« Un de mes parents prenant sa retraite de maréchal-des-logis de gendarmerie, obtint d'être nommé secrétaire de la mairie de sa commune » où la famille de sa femme et de la sienne étaient très estimées. En dehors du travail direct de la mairie, le secrétaire s'occupait de la Caisse d'épargne des sociétés de secours mutuels, et depuis la guerre, de tous les services des allocations.

La famille du secrétaire se composait du père, de la mère, de deux filles, les aînées et de deux fils.

Lors de la déclaration de guerre, les deux fils partirent. L'aîné fut tué au début. La mère peu solide de santé, fut très affectée par la mort tragique de son fils, tomba malade et mourut.

Le père très éprouvé par la perte de son fils et de sa femme, sentait ses forces décliner. Il recourut à l'aide d'une de ses filles pour accomplir son travail. Mlle Lalandre seconda si bien son père, que rien ne souffrit de cette collaboration. Le père succomba à son tour. Le maire était très préoccupé de trouver un remplaçant capable de faire le travail de la mairie dans les heures difficiles que nous traversons. Il songeait à Mlle Lalande qu'il avait pu apprécier, *mais elle était une femme* et la titulariser était une grande innovation. Il hésitait. Quand M. Maurel fils fut tué, désespoir des deux sœurs.

En plus, les appointements du père manquant, faisaient une brèche dans le budget.

Mlle Lalande n'hésita pas à offrir ses services à titre temporaire, pour détourner ses pensées de l'obsession de sa douleur. En 18 mois, les deux sœurs avaient perdu père, mère et deux frères tués. Le maire fut charmé de cette offre et répondit : « Mademoiselle, vous allez au devant de mon désir. Vous ne serez pas seulement nommée à titre temporaire, mais avec l'espoir que vous nous resterez après la guerre comme secrétaire de la mairie. La commune ne doit pas oublier que votre famille et vous-mêmes, en êtes les premières victimes. »

Notre narratrice ajoute que tout marche à souhait et à la satisfaction de tous dans la commune de Thilbert, de Grandlieu (Loire-Inférieure).

PRÉPARATION
A L'ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE

Le collège d'Hulst fera en octobre prochain la préparation aux examens d'admission à l'Ecole centrale, à l'institut de chimie appliquée et à l'école de physique et chimie industrielles.

On peut dès maintenant s'inscrire au collège, quai du Marché-Neuf, 8, Paris (Cité).

LIVRES NOUVEAUX

Potagers scolaires, militaires, ouvriers, par J. Nanot et L. Bussard (Hachette et Cie), 0 fr. 90.

Le Droit à la Vie, par Pierre de Valrosse (Perrin), 3 fr. 50.

Les Vaillantes, héroïnes, martyres, remplaçantes, par Léon Abensour, avec préface de Louis Barthou (Chapelat), 4 francs.

La Maison Française à l'Etranger par Léon Rosenthal, président de l'Art de France (Delassalle), 0 fr. 50 c.

COURRIER DES LECTEURS

Mme Reynaud Bourda. — Prière de refuser « La Française » au facteur en signant sur la bande si vous ne désirez pas continuer l'abonnement.

Mme B. E. Mlle A. Br., Mme H. K. — Nous recevons le renouvellement spontané de votre abonnement et vous en remercions sincèrement. Vous nous évitez outre les frais de recouvrement tout un travail de secrétariat. Ne tenez pas compte de notre lettre d'avis qui se croise avec votre envoi.

M. Persigout. — Nous vous avons adressé le 25 nos demandes, le montant en est de 2 fr. 50 c.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Services automobiles de correspondance du P.-L.-M.

En dehors du Service automobile de correspondance qui fonctionne, depuis le 15 juin dernier, entre la gare d'Issoire-Saint-Nectaire et la station thermale de Saint-Nectaire (avec prolongement bi-hebdomadaire sur Murols et Besse), la Compagnie P.-L.-M. met en marche, jusqu'au 15 septembre, les Services suivants :

Grenoble-Saint-Pierre-de-Chartreuse,

Grenoble-Briançon, par L. Grave et le Lautaret,

Annecy-Saint-Gervais-les-Bains-Le Fayet, par Thônes, les Aracis, Mégève,

Moutiers-Salins-Pralognan,

Moutiers-Salins-Val-d'Isère, par Bourg-St-Maurice,

Clermont-Ferrand-Saint-Nectaire,

Ce dernier Service est en correspondance avec le train partant de Paris à 8 h. 15 (arrivée à Clermont à 16 h. 34 et à Saint-Nectaire à 19 h.), ainsi qu'avec le train arrivant à Paris à 17 h. 40 (départ de Saint-Nectaire à 6 h. 30 et de Clermont-Ferrand à 9 h. 2).

PETITES ANNONCES

Mme D. de Bézobrazow nous prie d'annoncer que le Théosophe publie sous sa signature un article intitulé : « Causerie sur le féminisme initiatique » (du règne de l'Esprit de la femme initiée). Cet article est extrait d'un recueil de conférences **Messages initiatiques** (un fort volume de 450 à 500 pages à paraître après la guerre. Les éditions épuisées n'étant que fragmentaires, celle-ci est l'unique reconnue par l'auteur.

Vient de paraître **Echos de Russie** (partie poétique de Rossya), par Mme de Bezobrazow, édition de la Pensée Initiatrice.

Défauts de prononciation (bégaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Gentis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V.

MAISONS RECOMMANDÉES

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Variété de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Parisani. — Fondée en 1882
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-82

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine, il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

POULES (Alpines couveuses artificielles 60bis, rue Barrault, PARIS) **NOURRITURES** p. poules, chiens, oiseaux, etc.

La gérante : Jane MIRMI.
Imprimerie des Arts, 11, Rue Molière

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (5e) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an.
ETRANGER . . . -

LE NUMERO:

FRANCE. . . . . 25 cen
ETRANGER 30
Aux Bureaux du Journal et par la

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-

ANNONCES
Agence MURATET &
89, rue d'Houtteville
TÉL. : NORD 71-11

Les fem

IL Y A PACI
ET PACIFIS

1° Ceux qui croient qu peut être à jamais sup monde et travaillent po Nous restons des leur

2° Ceux qui actuelleme sent une paix prompte toire laquelle ne sera paix durable et ne se l'Allemagne et des prof les Alliés.

Il faut les redouter.

Faut-il parl de la

La résolution des grandes féministes françaises fut parler, du moins depuis le On sait qu'auparavant le P crit au programme Féminé présente par une section s le *Conseil national des Fem çaises.*

Dès le début du conflit, le nom des deux cents sociétés posent, et ces associations se sont, avec tout le pays, guerre. La France attaquée fendre, les Françaises deva de toutes leurs forces, il sujet qu'une voix.

Les Féministes ne brûlaie si ce qu'elles avaient ador daient leur croyance à un guerre serait exclue et le de travailler à la réalisatio Mais elles cessèrent d'en que ce n'était plus le mom tements démontaient affr possibilité d'un accord par les peuples se fussent ense més. Le renoncement de guerre devrait être imposé tions les plus civilisées a avaient voulu et férocemen conduit celle-ci. Et pour le quoi que ce fût, il fallait d'ab re. Tant qu'on n'entrevoya me ni le temps de cette vic aussi présomptueux que se ser les conditions. Les fém pas voulu être de ceux qui à ce jeu. Elles n'avaient pas leur temps pour concourir ment et moralement aux t les. D'ailleurs, féministes pacifistes français pendan mois se turent à l'unanimit

Il n'en fut pas de même dans chaque pays d'abord efforts se prononcèrent au toute idée d'intervention. A taille de la Marne, ces effo et s'organisèrent pour préc l'apaisement à ceux qui l vaste mouvement de propa cette « paix sans victoire » sident Wilson gardait enco il y a si peu de temps, se fo Suisse, les Etats-Unis et l ses promoteurs tentèrent a le propager dans les pays b y réussirent en partie.

Ces efforts répondaient du gouvernement germani de ne pas pousser plus loi live que, malgré les premie ses armées, il sentait ma poursuite de laquelle il ne rien gagner, au contraire. A Pangandistes de la paix blanc ils fatalement se voir sou connivence avec l'Allemagn tain aujourd'hui, après l'af et d'autres scandales plus o portants, qu'il se trouve pa serviteurs dévoués à nos sympathie ou par intérêt. M odieux et absurde de conf ceux-là tous les protagonis campagnes.

Certains, on peut le cro sans le savoir peut-être, des particulières qui ont pour b garder dans les pays alliés intérêts économiques, liés, de guerre à ceux de l'Allema souffriraient d'autant plus finirait plus mal pour el tremblent que la lutte en se leur prenne, à eux aussi, de Mais le grand nombre est poussé par l'horreur du carn néreuse impatience d'y me sensitifs que clairvoyants vent pas que s'ils étaient supprimeraient les maux pour qu'il s'en prépare de distinguent pas que les Al continuer la guerre pour le sons qu'ils l'ont acceptée. serons plus loin pour tous apostolat pourrait troubler ments en face de la situat

Ceux des lecteurs de *La F* nous suivent au moins dep ignorent point la part que le pays neutres ont prise à rande. Ils se rappellent la *Conseil National des Fe*